



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Juillet 2009 - n° 75 - 1 €

DANS CE NUMÉRO

- L'AG 2009 de la Fédération
- Le bilan-sanglier 2008/09
- Radioscopie : l'ACM de Thau
- Suivi des bécassines dans l'Hérault



Toute l'actualité cynégétique...
du trimestre

SOMMAIRE - Juillet 2009

4 - Congrès

- L'Assemblée générale de la fédération



10 - Ministère

- Jean-Louis Borloo fait son mea culpa

13 - Comptage

- Le recensement des perdrix rouges au chien d'arrêt



14 - Permis

- Nouveauté 2009 - 2010 la validation nouveau chasseur

15 - Grand gibier

- Le bilan de la saison sanglier



16 - interview

- Jean-Pierre Gaillard



18 - Migrateurs

- Le suivi des bécassines dans l'Hérault

20 - Recherche

- Le parc à lapins expérimental du Mas Dieu



22 - L'actualité...

23 - Cynophilie



- Le gratin national des chiens courants dans l'Hérault

- Les 20 ans de la FACCC

- Le brevet de chasse sur sanglier



- Bernard Aussel délégué régional du concours St Hubert



26 - Salon

- Le concours régional de trompe de chasse

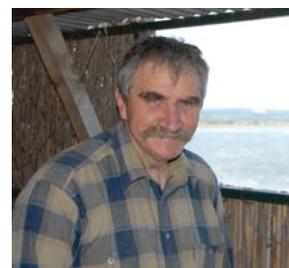
27- Partenariat

- Chasseurs, randonneurs...



30 - Radioscopie

- L'ACM de l'étang de Thau



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac
Commission paritaire : 0709 G 85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

*Reproduction des photos
et des textes interdite*

*Avec ce numéro,
un encart Le Pistolier, l'annuaire
des chasseurs et le petit livre vert*



Comme tous les ans au mois de juillet revient le problème de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau mais cette année nous avons des arguments scientifiques à faire valoir.



En effet, depuis 2006 nous avons entrepris en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et cinq associations de protection de la nature des études sur la nidification et l'envol des jeunes oiseaux sur tout le territoire de l'Hérault. Ce travail est terminé depuis août 2008.

Avec l'aide de l'Institut Méditerranéen et de l'Office National de la Chasse, un ingénieur recruté par nos soins a instruit son rapport nous permettant d'espérer une ouverture au 15 août sur les marais.

Une autre étude sur le Domaine Public Maritime est en cours nous laissant espérer au travers des premiers résultats un alignement futur sur l'ouverture de l'Atlantique.

Au niveau du sanglier, une commission nationale créée par le ministre Jean-Louis BORLOO, a travaillé et remis un Plan National de Maîtrise de la population suite à l'explosion des dégâts agricoles et des accidents de la route, vous en trouverez les principales lignes à l'intérieur de ce numéro.

Bonne ouverture à tous.

Votre président.
Jean-Pierre GAILLARD

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "*Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault*" pour 1 an soit **4 numéros au prix de 4 €uros**

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



L'assemblée générale de la fédération



Elle s'est tenue le samedi 4 avril 2009 à Villeneuve-les-Béziers, dans une belle unanimité des représentants de la chasse héraultaise.

Environ 500 représentants de la chasse départementale avaient pris place dans la vaste salle des fêtes de Villeneuve-les-Béziers pour ce congrès annuel de la fédération qui s'est ouvert sous le signe de la reconnaissance, avec une standing ovation réservée à Bernard Marty, l'enfant du pays, administrateur de la fédération, qui présidait il y a encore quelques jours la société locale

de chasse, et qui vient de passer la main, contraint et forcé d'alléger son emploi du temps pour raisons de santé. A l'issue de cette assemblée, notre ami Bernard recevra, très ému, la médaille de la ville des mains du maire Jean-Paul Galonnier.

Faisant office de secrétaire de séance, le vice-président fédéral Max Allies fit observer une minute de silence, longue de recueillement et surtout de méditation,

pour rappeler que cette année encore la chasse a eu en France son lot de victimes, même si dans notre département les accidents furent la saison dernière en régression. " Mais un accident, c'est toujours un de trop " rappellera plus tard le président fédéral Jean-Pierre Gaillard lors de son rapport moral. Même si nous savons pertinemment que dans quelque activité que ce soit, le risque zéro n'existe pas !



Ci-dessus, Alain Monsonis, nouveau président de la société de chasse de Villeneuve-les-Béziers

Ci-contre, Bernard Marty honoré par le maire de la commune Jean-Paul Galonnier



Tour à tour, le nouveau président local Alain Monsonis et le premier magistrat de Villeneuve-les-Béziers Jean-Paul Galonnier eurent l'occasion de rappeler, en guise d'accueil, que leur commune, située dans le périurbain, était soumise à une importante pression foncière qui se traduit par un mitage du territoire avec des lotissements et de nombreuses infrastructures (routes, autoroute, ligne à grande vitesse...). Et pourtant, dans un tel contexte, l'activité cynégétique résiste plutôt bien puisque l'érosion du nombre de porteurs de permis est relativement contenue.

Le rapport d'activité

Après la remise des distinctions honorifiques dont nos lecteurs trouveront le détail dans les pages qui suivent, un film très bien conçu fut projeté en guise de rapport moral de la fédération présenté par le président Gaillard. Des images pour retracer l'activité fédérale, avec la situation du petit gibier qui connaît des hauts avec le lièvre qui se porte relativement bien depuis quelques années ; et des bas avec la perdrix rouge dont nous avons évoqué mainte fois la situation préoccupante dans nos colonnes. Entre les deux, le lapin tire relativement bien son épingle du jeu, notamment sur les territoires où il est correctement géré par les sociétés de chasse. Voilà pour les principales espèces de gibier sédentaire.

Côté migrateurs, si les grives n'ont pas daigné nous rendre visite l'hiver dernier ou très peu, la saison bécassière fut de qualité aux dires des spécialistes. Enfin pour le gibier d'eau, le président Gaillard entend bien faire évoluer les dates d'ouverture et de fermeture, rapports techniques et scientifiques à l'appui.

Au chapitre de la sécurité, le président fédéral a mis l'accent sur les écoles de chasse : trois au total dont deux en activité et une en projet :

1) l'école de chasse grand gibier au Soulié dans les hauts cantons de l'Hérault qui ne désemplit pas,

2) l'école de chasse du Mas Dieu, à proximité de Montpellier spécialisée en matière de petit gibier,

3) et enfin la prochaine école de chasse consacrée au gibier d'eau qui sera située sur la réserve de l'Estagnol à Villeneuve-les-Maguelone.

En matière de gestion des populations animales, les responsables de sociétés de

chasse qui le souhaitent sont formés aux comptages nocturnes par les services techniques de la fédération. Car il est fondamental de connaître sur son territoire l'état des populations de gibier afin d'adapter les prélèvements en conséquence.

Concernant le grand gibier, le président Gaillard a considéré que le carnet de battue faisait désormais référence en matière de gestion : à mi saison avec l'intercalaire et en fin de saison avec le retour de tous les carnets à la fédération. Il a incité les responsables de chasse à pratiquer la saisie en ligne en passant par le site Internet www.fdc34.com, ce qui permettra de contrôler les prélèvements pratiquement en temps réel. Et si l'indemnisation des dégâts a pratiquement doublé, passant de 150.000 euros à 300.000 euros, la fédération veut comprendre pourquoi 50% de ces dégâts affectent seulement 20 communes, l'autre moitié étant répartie sur environ 300 communes.



Partenaire incontournable de la Fédération, l'ONF était représentée par Bertrand Fleury, directeur de l'Agence interdépartementale Hérault/Gard de l'Office National des Forêts. Quelques adjudications seront suivies de très près par le président Gaillard qui veut maintenir dans le département une chasse populaire et accessible à tous.

Les propositions de dates d'ouverture et de clôture

Ouverture générale : 13 septembre 2009

Ouverture des vignes : 4 octobre 2009 à 8 heures

Fermeture générale : 28 février 2010

Ouvertures et fermetures spécifiques

- Sanglier : du 15 août 2009 au 31 janvier 2010

- Mouflon : Chasse à l'approche ou à l'affût du 1er septembre 2009 au 12 septembre 2009. Chasse à l'approche, à l'affût ou en battue du 13 septembre 2009 au 28 février 2010.

- Chevreuil : Chasse uniquement du brocard à l'approche ou à l'affût du 1er juin 2009 au 12 septembre 2009. Chasse à l'approche à l'affût ou en battue du 13 septembre 2009 au 10 janvier 2010. Chasse uniquement à l'approche ou à l'affût du 11 janvier 2010 au 28 février 2010. Chasse uniquement du brocard à l'approche ou à l'affût du 1er juin 2010 au 11 septembre 2010.

- Cerf : chasse uniquement à l'approche ou à l'affût du 1er septembre 2009 au 10 octobre 2009. Chasse à l'approche, à l'affût ou en battue du 11 octobre 2009 au 10 janvier 2010.

- Lièvre : du 13 septembre 2009 au 25 décembre 2009.

- Perdrix rouge : du 4 octobre 2009 au 29 novembre 2009.

- Lapin, faisán : du 13 septembre 2009 au 31 janvier 2010.

- Migrateurs : les dates sont fixées par arrêté ministériel

Carnet de prélèvement obligatoire

Limitation du nombre de jours de chasse.

La chasse est interdite les mardis non fériés sauf pour :

- celle du gibier soumis au plan de chasse (uniquement à l'approche)
- celle du gibier d'eau et du gibier de passage (à l'exception de la bécasse des bois) pratiquée au poste (affût construit de la main de l'homme), le chien n'étant utilisé que pour le rapport.



Probablement faut-il encore accentuer les mesures de prévention sur ces quelques communes à risques élevés !

Concernant le permis de chasser, les validations annuelles dans le cadre du guichet unique sont très appréciées des chasseurs qui n'ont pas à se déplacer. A noter que la saison dernière, plus de 3000 permis ont été validés par internet.

" De plus en plus utilisée par les chasseurs, que ce soit pour la validation de leur permis de chasser ou pour la gestion en ligne de leurs prélèvements, cette nouvelle technologie de communication donne l'image d'une fédération dynamique qui inscrit la chasse



Fidèle à nos assemblées générales annuelles, Jacques Gravegeal, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture a renouvelé son amitié au président Gaillard, même si, a-t-il précisé, " nos problèmes de dégâts ne sont pas toujours faciles à régler. Etant entendu que la solution est dans la régulation et non de quémander des indemnités "

du XXIème siècle dans la modernité " s'est félicité en conclusion de ce film le président Gaillard. Le directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Jean-Pierre Poly est intervenu personnellement dans cette conclusion pour attester de la collaboration exemplaire entre ses services et ceux de la fédération des chasseurs de l'Hérault.

Le rapport financier

Ce rapport, présenté en alternance par le trésorier Jean Blayac et le trésorier adjoint Guy Roudier, a été validé par le commissaire aux comptes. Il a fait également l'objet d'un petit film qui a eu l'avantage d'alléger l'exercice indigeste des chiffres. De cette présentation, nous avons retenu que pour faire face à l'augmentation de la facture globale des dégâts, il a fallu ajuster la vignette sanglier (+ 2 Euros). Idem pour le timbre fédéral qui subit la même augmentation ; mais pour la bonne cause puisque les subventions aux associations dans le cadre de l'amélioration de la chasse sont également en hausse.

Au final, l'assemblée générale a voté à l'unanimité pour la prochaine campagne de chasse les tarifs suivants :

- timbre fédéral : 60 euros
- timbre temporaire 9 jours : 30 euros
- timbre temporaire 3 jours : 15 euros
- vignette sanglier : 22 euros
- vignette temporaire sanglier 9 jours : 11 euros
- vignette temporaire sanglier 3 jours : 6 euros

- adhésion territoriale : 60 euros

Participations financières au plan de chasse 2009-2010 :

- cerf élaphe : 80 euros
- cerf élaphe de substitution : 160 euros
- daim : 37 euros
- Mouflon : 30 euros
- Chevreuil : 15 euros.

Autres sujets...

Outre la partie statutaire de cette assemblée générale, le président de la fédération a abordé les sujets suivants :

- les terrains de l'ancien parc d'élevage de Bédarieux qu'il entend négocier au mieux, sans se presser.



Au nom de président du Conseil Général André Vézinhét, le conseiller général du canton de la Salvétat-sur-Agout Francis Cros a renouvelé à la Fédération tout le soutien de l'assemblée départementale de l'Hérault " qui s'est traduit par sa présence au congrès ainsi que celle de ses confrères, Christian Jean conseiller général du canton de Claret, et Michel Gaudy Conseiller général du Canton de Florensac ".

La louveterie

Il revint à Robert Contreras, président de l'Association des Louvetiers de l'Hérault de faire l'historique de ce corps d'agents bénévoles de l'Etat, créé en l'an 813 par Charlemagne, et qui développe aujourd'hui une mission de service public avec, entre autres, l'organisation de battues administratives ordonnées par arrêté du préfet pris après avis de la Fédération et de l'ONCFS.

Dans notre département, 18 louvetiers répartis par circonscription sont en exercice. Durant l'année 2008, ils ont réalisé :

- 49 battues administratives (sanglier : 22 ; renard : 20 ; mouflon : 2 ; Palombe/tourterelle : 5)
- 28 opérations de tirs (sanglier : 19 ; mouflon : 9)
- des régulations de cormorans en collaboration avec l'ONCFS
- Des régulations individuelles de prédateurs (renard : 38 ; fouine : 75 ; ragondin : 34 ; Pie : 56)

A la fin de sa présentation, le président Contreras est revenu sur l'accident de chasse dont a été victime un camionneur qui, selon la presse, se serait produit lors d'une battue administrative, ce qui est totalement inexact.



- l'extension des battues au renard durant le mois de mars qui fera l'objet d'une demande argumentée auprès de la Commission Départementale de la Chasse et de la faune Sauvage, tout comme les demandes d'intervention dans les réserves qui relèvent de la loi Verdeille sur les Associations communales de chasses agréées (ACCA).

- L'épineux dossier du gibier d'eau avec la négociation de nouvelles dates de fermeture argumentées par les travaux radar de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) et de nouvelles dates d'ouverture basées sur des observations communes entre les services techniques de la fédération et les organisations environnementalistes. Tous ces travaux ont fait l'objet de rapports qui

seront examinés par le nouveau comité scientifique national (GEOC).

En fin de séance, le président a réaffirmé sa volonté de promouvoir dans le département une chasse populaire, accessible au plus grand nombre. Il a tenu à remercier l'ensemble du personnel fédéral pour sa disponibilité, ainsi que toutes les associations cynégétiques spécialisées pour leur collaboration exemplaire avec les instances fédérales.

Après les interventions techniques et politiques que nous relatons dans les pages suivantes, il revint à Madame Mireille Jourget, Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de clôturer en tant que représentante de l'Etat cette assemblée générale 2009.

Police de la chasse



Didier Guionnet, chef du service départemental de l'ONCFS, a présenté un bilan d'activité complet de son service dans lequel nous avons retenu les procès verbaux concernant les infractions de chasse qui sont ventilés comme suit :

- Territoire de chasse : 5 contraventions + 1 délit
- Permis de chasser : 30 contraventions
- Protection du gibier : 21 contraventions
- Temps de chasse : 9 contraventions + 1 délit
- Modes et moyens de chasse : 31 contraventions + 4 délits
- Transport et commercialisation : 2 contraventions
- Plan de chasse : 2 contraventions
- Destructions animaux nuisibles : 4 contraventions
- Violation arrêté de police : 1 contravention
- Autres infractions de chasse : 1 contravention



Il revint à Madame Mireille Jourget, Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de clôturer l'Assemblée Générale

Parlementaires, Président de Région, ils ont dit...

Raymond Couderc, Sénateur de l'Hérault :

En moins d'un an, les choses ont vraiment évolué concernant la chasse. En effet, il y a encore quelque temps, les écologistes considéraient que les chasseurs étaient tous des viandards et à l'inverse les chasseurs prenaient les environnementalistes pour des ayatollahs.

En mars 2008, une table ronde réunissant chasseurs et protecteurs a été mise en place par le ministère de l'Ecologie sous l'autorité du député de la Somme Jérôme Bignon. Après plusieurs réunions, un premier accord a été signé qui témoignait du fait que tout le monde était près à mettre les vieilles guerres de côté pour arriver à trouver un terrain d'entente ; notamment sur les dates de chasse avec la mise en place d'un groupe d'experts scientifiques qui sera chargé d'évaluer les dossiers.

Parallèlement, la proposition de loi présentée par le sénateur Ladislas Poniatowski a été votée en décembre 2008 à la quasi unanimité des parlementaires, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée Nationale. Cette loi est venue, entre autres, simplifier l'accès à la chasse pour les jeunes en réduisant le coût de leur permis. Elle est venue également conforter le rôle des fédérations de chasseurs en leur donnant la possibilité d'être agréées au titre de la protection de l'environnement. On ne peut que se féliciter du consensus parlementaire que cette réforme a suscité.



Georges Frêche, Président de la Région Languedoc-Roussillon :

La Région a fait, avec les chasseurs et les pêcheurs du beau travail. Depuis notre arrivée au Conseil Régional, en 2004, nous avons apporté plus de 2 millions d'euros aux acteurs de la chasse et de la pêche pour le maintien et le développement de la biodiversité, le développement durable du territoire, la protection de l'environnement, la formation et la communication.

En 5 ans, la Région a accompagné 54 dossiers d'aménagements halieutiques et 56 dossiers d'aménagements cynégétiques portés par les fédérations. Et nous allons continuer.

Sur un plan plus général, je voudrais une nouvelle fois exprimer mon soutien aux chasseurs de gibier d'eau pour qu'ils aboutissent cette année à un alignement des dates d'ouverture avec celles de l'Atlantique.

Enfin, je pense que le moment est venu de prévoir pour l'avenir une maison régionale de la chasse. Ce que je vous propose, président Gaillard, c'est qu'ensemble, à Montpellier, nous fassions ensemble cette maison régionale.

Pour conclure, je voudrais dire que dans le monde rural, la chasse est une activité essentielle. Supprimer la chasse c'est supprimer la vie. Sur ce plan-là, les chasseurs doivent en permanence rester en éveil tout comme les aficionados. Et quand la chasse ou la corrida sont attaquées, il faut faire front et c'est ce que nous faisons tous ensemble.



Elie Aboud, Député de l'Hérault :

Je crois que dans ce pays il y a d'un côté la politique du bon sens, que vous incarnez, et d'un autre côté la politique du sens unique.

Il en va de la chasse comme de la défense du vin. Dans ce domaine il y a aussi, parfois, des intégristes qui veulent imposer des mesures sanitaires qui relèvent de la pensée unique, contre toute idée de bon sens.

Après avoir participé toute la matinée à vos travaux, je vous invite à mon tour à participer au colloque "Vin et Santé" qui est organisé tout près d'ici, à Sérignan. Avec les interventions de certains de mes amis professeurs de médecine qui expliqueront pourquoi une consommation modérée de vin est plutôt bénéfique pour la santé.

J'ai d'ailleurs suivi avec intérêt la cérémonie de remise des médailles de votre fédération et j'ai constaté qu'en majorité, elles étaient attribuées à des chasseurs relativement âgés. Je dis relativement car lorsque j'entendais Max Allies donner l'âge des récipiendaires, le médecin que je suis était un peu étonné de la discordance entre l'âge civil et l'âge apparent de ces chasseurs mis à l'honneur. Et je me disais que peut-être boire un verre de vin par jour et chasser... Il faudrait demander à la Sécurité sociale de s'intéresser au phénomène.



Les distinctions honorifiques



Médaille de bronze des fédérations

- René Admant, président de la société de chasse de camplong.
- André Alingrin, 84 ans, membre de l'ACCA de Rosis.
- Robert Bonnel, président de la société de chasse de Cournonsec depuis 34 ans.
- Louis Bonnet, 82 ans, membre de l'ACCA de Rosis.
- Jules Carceller, 86 ans, membre de la société intercommunale de chasse de Montpeyrroux-Arboras-Lagamas, en charge de l'alimentation de l'ensemble des points d'eau et des agrainoirs.
- Maurice Chabert, 86 ans, membre de la société de chasse de Cambon et Salvargues.
- Guy Condoumy, 76 ans, garde chasse particulier et secrétaire du syndicat de chasse de Cruzy depuis 1958.
- Henri Cros, 89 ans, membre de la société de chasse de Saint-Julien d'Olargues, Commandeur du Mérite Agricole.
- Joseph Gabaudan, vice-président de l'association de chasse de Saint-Félix de l'Héras, détenteur du permis de chasser depuis plus de 66 ans.
- Jean-Luc Leydier, président de la société

de chasse de Candillargues depuis 22 ans, responsable de la filière fruits et légumes à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

- Emile Lourdou, 79 ans, 62ème permis, membre de l'association de chasse de Loupian.
- Raoul Roger, 86 ans, membre depuis 50 ans de la diane de Roquebrun.
- Jean Rouve, a été président de la société de chasse de Montagnac pendant 10 ans et membre du conseil d'administration de l'association pendant 20 ans.
- Louis Sibra, 80 ans, membre de la société intercommunale de chasse de Montpeyrroux-Arboras-Lagamas depuis 26 ans, a participé aux aménagements dans le cadre du dossier sur les honneurs Laurent Perrier 2009.

Médaille d'argent des fédérations

- Robert Ramadier, 33 ans de présidence de l'Association de chasse maritime de Villeneuve-les-Maguelone et 35 ans auprès du conseil d'administration de cette société.

Médaille d'or des fédérations

- Roland Avignon, 81 ans, a été président de l'ACCA des Aires pendant 29 ans, président de la diane des Aires pendant 42 ans, louvetier pendant plus de 20 ans jusqu'en 1997, 60 ans de permis, médaillé de bronze en 1995 et médaillé d'argent en 2002.



Roland Avignon, médaillé d'Or, honoré par le président de la fédération et le président de l'Association des Louvetiers.

Jean-Louis Borloo fait son mea culpa

Notre ministre de tutelle reconnaît qu'il n'a pas pris le temps de traiter les dossiers de la chasse. Morceaux choisis sur des aveux de culpabilité qui nous laissent pantois.

Le 17 mars dernier, notre ministre de tutelle Jean-Louis Borloo s'est rendu au congrès annuel de la

Fédération Nationale des Chasseurs. Il y était fermement attendu par les présidents de fédérations dont le premier

d'entre eux, Charles-Henri de Ponchalon, qui ne mâcha pas ses mots avant de lui donner la parole.



En préambule à l'intervention du ministre, le président De Ponchalon a parfaitement traduit le malaise actuel du monde de la chasse

Vous le savez, Monsieur le Ministre, la chasse française n'a jamais trouvé son bonheur dans son insertion - qu'elle a pourtant souhaité dans les années 70 - dans ce " ministère de l'impossible " qu'est celui de l'Environnement ou de l'Ecologie.

" Bien pauvre est celui qui ne peut pas promettre ". Aussi étions-nous riches d'espoir dans les engagements du candidat Nicolas Sarkozy en matière de police et plus encore pour voir créer un minis-

Le président De Ponchalon (extraits)

tière de la ruralité. Mais comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir...

Nous avons aussi espéré une meilleure considération de la chasse au sein de votre ministère, via l'hybridation culturelle et l'expansion dont il a fait l'objet. Mixer les grands corps, les logiques du gazon, du béton, du goudron, voire de l'atome, nous paraissait aller vers plus de pragmatisme et moins d'idéologie. Mais les changements de l'administration s'inscrivent dans un temps géologique... Et certains de vos collaborateurs, ou collaboratrices, ne l'ont pas entendu de cette oreille : détruisant méthodiquement l'esprit et la méthode du Grenelle " chasse " et traitant la chasse parfois guère mieux que du temps de Madame Voinet, de sinistre mémoire.

Heureusement que la loi " chasse " de décembre, qu'une décade de plus pour le gibier d'eau, et que quelques textes d'application de la précédente loi de 2005 nous ont fait oublier en partie ces avatars.

Au-delà, nous attendons de ce gouver-

nement une réelle prise en compte du monde rural et des chasseurs ; même si Neuilly, Passy, Valenciennes ou Longjumeau ne sont pas notre ghetto et peu propices à la sensibilité rurale, j'en conviens.

Nous attendons pour la chasse un autre traitement au MEEDDAT en termes de moyens humains et de respect des usagers de la nature et de ses ressources. Qu'on y aide les hommes et pas seulement les bêtes. Qu'on y fasse du marketing pour la chasse et du concret pour le gibier et pas seulement de la réglementation et de l'incantation. Bref, une vraie politique pour la chasse et pas contre elle !

Alors, Monsieur le Ministre, non seulement vous n'entendrez plus parler de nous mais, sans paranoïa ni complexe obsidional, nous pourrions vous aider à sauver et plus encore à développer ce qu'il reste de nature dans ce pays. La balle -fut-elle de chasse- est désormais dans votre camp !

Le Ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo (Extraits)



L'année dernière, lorsque nous avons rencontré le Ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo à Montpellier, il n'avait vraiment pas l'air passionné par nos problèmes de chasse. Aujourd'hui, il semblerait que son attitude ait changé !

Concernant les tables rondes :

Lorsqu'on a commencé à se parler franchement, je suis " tombé de l'armoire ". J'avais le sentiment que l'on était rentré dans un processus utilisé dans d'autres secteurs, à savoir le principe des Tables Rondes ou du Grenelle. En toute bonne foi, en tout cas pour moi, nous avons réuni autour de la table les acteurs de la nature. J'avais le sentiment qu'au mois de juillet les choses avaient avancé. Tout n'était pas parfait, mais il y avait des engagements qui étaient pris pour rendre les analyses des uns et des autres plus objectives, plus scientifiques.

Le GEOC devait être la pierre angulaire de tout cela.

Mais en réalité, j'étais loin du compte. Hélas, j'étais très préoccupé, notamment par la Présidence française de l'Union européenne avec des enjeux absolument majeurs pour notre économie et notre industrie : il a fallu mettre d'accord 27 pays sur les problèmes énergétiques, les problèmes de charbon, les problèmes de voiture, enfin bref sur tous les enjeux environnementaux. A vrai dire, je pensais que ça roulait et je n'ai pas fait attention. La vérité, c'est que la chasse est un univers vital et compliqué ; Résultat, vu de loin, on se trompe toujours.

Concernant la martre et la belette :

La meilleure preuve est l'histoire de la martre et de la belette. Ça s'appelle une " connerie " et il n'y a pas d'autre mot. Ceci dit, quand on fait une erreur, on l'assume dans la vie. C'est pourquoi j'ai décidé immédiatement de faire machine arrière, en annonçant qu'on modifiait cet arrêté. Il sera publié au Journal Officiel et le problème est réglé.

C'est une erreur que j'assume, j'en suis d'autant plus désolé que je sais qu'elle aura encore, à court terme, des conséquences sur le climat de confiance qui est absolument déplorable. Je suis absolument navré et désolé. Que celui qui n'a jamais fauté me jette la première pierre !

Concernant les promesses de Sarkozy :

Vous avez évoqué tout à l'heure une discussion que vous aviez eue avec le Président de la République sur un Secrétariat d'Etat à la ruralité. Il ne m'appartient pas de trancher ce point-là, mais, à l'évidence, notre organisation, dans ce domaine-là, est perfectible. Il faut que vous ayez en permanence un interlocuteur de la ruralité proche de la chasse, au moins émotionnellement, qui comprenne toutes ces données-là.

Concernant la loi Poniatowski :

J'aimerais tordre le cou à certaines rumeurs et aller, moi aussi, à la chasse aux idées reçues. La loi de l'excellent Sénateur Ladislas Poniatowski est une bonne loi. J'observe d'ailleurs qu'elle a été votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Vous m'avez également fait part d'un certain nombre d'arrêtés et de décrets à

dépoussiérer. J'ai découvert avec étonnement qu'il y avait des textes de 2001, 2003 ou 2005, qui demandaient à être modifiés. Vous savez que nous avons décidé avec Ladislas Poniatowski, Jérôme Bignon et le Président Patrick Ollier, d'étudier ces dispositions législatives qui irritent, agacent ou posent problème depuis un certain temps. Personne ne souhaite refaire une " grande loi " sur la chasse, mais il faut poursuivre la simplification. Nous engagerons la même démarche pour un certain nombre de points réglementaires sur lesquels nous avons décidé ensemble d'avancer. Tout cela sera étudié dans le cadre de la Table Ronde.

Concernant le Guide Interprétatif :

J'ai découvert qu'il y avait un fameux " Guide Interprétatif " datant de 2004 et que vous souhaitiez voir signer en France pour qu'il ait une force que le monde Judiciaire aurait à prendre en compte. En Europe comme en France, ce guide a le soutien du monde de la protection de la nature et de celui des chasseurs.

J'ai négocié avec la Commission européenne pour que le Commissaire chargé de l'Environnement puisse venir. C'est au ministère que nous avons signé ce guide interprétatif avec le nouveau Directeur Général de la Direction de l'Environnement, Monsieur Falkenberg en présence des membres de la table Ronde et de vos partenaires européens. Les choses qui traînent sont toujours des sources " d'emmerdements ", de suspicion, d'incompréhension et d'irritation. Même si ce n'est pas l'alpha et l'oméga, c'est quand même quelque chose que vous souhaitiez,

Il y a si longtemps que cela traînait, que je suis content qu'on y soit parvenu.

Concernant le GEOC :

Il y avait un autre grand sujet du fait du blocage de l'Observatoire de la Faune Sauvage créé en 2003. Les Tables Rondes avaient souhaité qu'il y ait un véritable organisme, opérationnel, sur la composition duquel il fallait que vous soyez tous d'accord. Cela a été fait. Le GEOC, qui est le Groupe d'Experts pour les Oiseaux et leur Chasse, a suivi le processus administratif et je vais bientôt pouvoir l'installer officiellement. Nous allons nous appuyer à la fois sur le Muséum et sur l'O.N.C.F.S. comme cela a

été convenu. Avec des noms qui auront été agréés par la Table Ronde et qui seront absolument indiscutables, nous allons donc disposer, à partir de la mi-avril, de cet outil qui va nous permettre de prendre des décisions de bon sens. A la mi-avril, comme promis, avec le GEOC, nous aurons mis en place la gouvernance scientifique que vous attendez tous.

Concernant le gazage des oies en Hollande :

La moitié des gens me disent : " Attends, comment veux-tu qu'on explique à nos gars, qu'on ne puisse pas chasser, alors qu'à 200 km il y en a trop et qu'ils les gazent ". Et puis vous avez évidemment d'autres personnes qui me disent " Tout ça, c'est des blagues, tout ça, c'est pas vrai, tout ça, ce sont des rumeurs... ". Pour ma part, je ne sais pas.

Jérôme Bignon m'a judicieusement conseillé de faire la vérité dans cette histoire.

Nous avons saisi le réseau diplomatique et avec leur accord, il y aura une mission. Pour la date, elle sera fixée au meilleur moment pour faire des constats, c'est-à-dire en avril ou mai. Jérôme Bignon, qui pilotera cette mission, sera accompagné de trois Présidents de Fédérations Départementales, de quelques parlementaires et d'une ou deux associations de protection de la nature. A ce moment-là, deux hypothèses s'offrent à nous.

Si ce n'est pas vrai, il n'y a plus de rumeurs. Si c'est vrai, il faudra bien qu'on en tire des conséquences. Parce que l'on ne peut pas nous demander qu'au titre des migrants, pour un certain nombre de choses qui ne posent pas de problèmes chez nous, mais qui en posent ailleurs, la règle ne soit pas la même dans une hypothèse comme celle-là. Nous y verrons plus clair dans les 8 à 10 semaines sur ce sujet-là, de manière parfaitement transparente. Et si par malheur vous êtes allés au mauvais endroit et vous vous êtes fait avoir, on fera ça deux fois. Mais enfin, il faut essayer de ne pas vous faire avoir ! Ce point nous permettra peut-être d'évoluer sur ce problème des oies avec des données authentifiées. Cela nous éclairera pour faire évoluer notre système de quotas et de PMA sur les oies.

Concernant le financement des fédérations :

Dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) il faut remettre à plat, les rapports entre les Fédérations, l'O.N.C.F.S. et l'Etat. Avec la police de la chasse et de l'environnement, nous avons déjà franchi une première étape qui se traduira par une circulaire qui conforte l'autorité des préfets sur toutes les forces de police, de gendarmerie et les polices spécialisées. Tout ça va dans le sens de ce que vous souhaitiez depuis longtemps.

Concernant le problème du financement des Fédérations, il doit se faire de manière un peu plus durable, un peu plus pérenne. Il n'y a aucune raison, au titre de la Table Ronde Chasse, comme pour le Grenelle et ses conséquences fiscales et budgétaires, pour qu'il n'y ait pas des moyens administratifs, fiscaux ou budgétaires qui soient associés à ça.

A partir du moment, où l'on est dans un schéma de promotion de la biodiversité et de valorisation de la ruralité, il n'y a aucune raison que l'on ne travaille pas aussi sur ce sujet du financement des Fédérations de Chasse.

Concernant les rapports chasseurs/ministère :

Il n'y a pas de tabou dans ce ministère avec moi. Bien sûr, il y aura peut-être encore quelques incidents - mais il faut juste que vous sachiez que nous ne sommes pas dans un univers d'hostilité. Nous sommes, vous et moi, dans un univers de problèmes à résoudre.

De mon côté, j'ai bien l'intention que l'on rattrape notre retard dans ce domaine là. Et on le rattrapera !

Il est vrai que j'ai un énorme défaut, je suis un " séquentiel ". On m'a confié ce Ministère de l'Energie, de l'Habitat, de la Mer, des Forêts, des Transports, de l'Ecologie, de la Chasse, il m'a fallu absorber tous ces univers différents et, je suis d'abord allé, c'est vrai, sur les sujets de la transition énergétique de Copenhague, sur le Grenelle de l'environnement, dans les Chantiers thermiques, etc....

Maintenant j'ai commencé à m'occuper, de deux sujets sur lesquels je pense avoir été un peu en décalage : c'est la Mer et c'est la Chasse.

J'ai la conviction que la Ruralité et la Mer sont deux sujets que l'on n'a pas pris le temps de vraiment traiter... et je

vais vraiment m'en occuper maintenant.

Aujourd'hui je vous promets d'avoir un suivi permanent sur le dossier chasse. Bien sûr, il est possible que nous ayons des désaccords sur un point ou deux, mais il ne peut plus y avoir de séries de malentendus. Pour moi, c'est impossible d'une part parce que ce n'est pas mon souhait et d'autre part parce que c'est encore moins ma façon de faire.

J'espère que l'année prochaine vous ne me direz pas que finalement la méthode, c'est très bien, mais que l'on n'a pas trop avancé !

Notre point de vue

Le ministre a fait à l'évidence son mea culpa devant les présidents de fédérations qui en sont restés pantois, mais pas dupes pour autant. Le Président De Ponchalon a d'ailleurs conclu non sans humour par cette petite phrase : " La chasse redevient tendance ! "

Mais la vraie question que l'on se pose est la suivante : Jean-Louis Borloo a-t-il vraiment été sincère ou en homme politique madré a-t-il fait un bon usage de la culpabilité ? L'avenir nous le dira, avec notamment les premières mesures qu'il a promis de mettre en œuvre.



Le Groupe d'Experts pour les Oiseaux et leur chasse (GEOC) nouvellement créé permettra-t-il une réelle prise en compte des dossiers scientifiques produits par les fédérations de chasseurs ? Réponse dans quelques semaines avec les arrêtés ministériels d'ouverture de la chasse au gibier d'eau.

Le recensement des perdrix rouges au chien d'arrêt

Depuis 2006, la Fédération organise cette opération de comptage sur le causse du Larzac en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique du Larzac Méridional.

La méthode utilisée est particulière ; en effet, c'est le seul site en France où les perdrix rouges sont suivies de cette façon. Elle a été adaptée à partir du protocole de dénombrement des galliformes de montagne en été avec chiens d'arrêt. La difficulté des biotopes, la fermeture du milieu par endroit et le relief escarpé ne permettent pas d'utiliser les méthodes classiques telles que la battue à blanc ou l'Indice Kilométrique d'Abondance en voiture.

Mobilisation d'envergure

Cette année, le samedi 18 avril à la salle des fêtes de la Couvertoirade, plus de soixante dix conducteurs de chiens et pas moins de cent trente compagnons à quatre pattes ont foulé les champs, garrigues et friches du causse afin de débusquer les quelques perdrix rouges sauvages toujours aussi difficiles à approcher. Pratiquement toutes les races de chiens d'arrêt qu'elles soient continentales (braque allemand, épagneul breton, épagneul français, épagneul pont d'Audemer, griffon korthals...) ou britanniques (pointer, setter anglais, setter irlandais...) étaient présentes à ce grand rassemblement cynophile.

Soixante dix quadras (deux cent cinquante hectares environ) représentant dix mille cinq cent hectares sur les communes de la Couvertoirade, Lauroux, le Cros, les Rives, le Caylar, Pégairolles-de-l'Escalette, Pujols, Sorbs et Saint-Félix-de-l'Héras furent ratissés au cours de cette matinée de comptage. Les conditions météorologiques très favorables à ce genre de dénombrement (ensoleillement, peu de vent) ont permis à l'ensemble des traqueurs de réaliser ce comptage dans les meilleures conditions possibles.

Après un mot d'accueil adressé aux participants ainsi qu'aux partenaires



présents, le protocole à suivre sur le terrain fut scrupuleusement détaillé et expliqué, en insistant bien sur le strict respect de la méthodologie à appliquer afin de pouvoir valider les résultats obtenus.

Après deux heures de comptages, les conducteurs et leurs chiens de retour à la salle ont pu rendre compte des observations faites lors de leur matinée. Cette méthode remporta un vif succès auprès des participants car elle permet de parcourir le milieu avec son chien d'arrêt, hors saison de chasse, et donne la possibilité d'observer de nombreuses espèces (lièvre, lapin, chevreuil, sanglier, bécasse...). Ce type de comptage est également le seul permettant de recenser des oiseaux sur une surface aussi importante et en aussi peu de temps.

Des effectifs en baisse

Le rendu des résultats fut effectué auprès des participants et les observations consignées sur une carte IGN représentant le GICF du Larzac dans son intégralité afin de mieux visualiser la répartition des oiseaux observés. Le

bilan global fait apparaître une baisse significative des effectifs de perdrix rouges sur la quasi-totalité des communes prospectées. Malgré la qualité des conducteurs et de leurs auxiliaires, il n'a pas été possible de dénombrer plus d'oiseaux.

Quelles sont les hypothèses pour expliquer cette baisse ? En premier, les conditions météorologiques exécrables du printemps ont induit une très mauvaise reproduction : peu de compagnies et peu de jeunes par compagnie. En second, on peut également évoquer la recrudescence du renard sur le plateau confirmée par les résultats des IKA nocturnes réalisés en septembre 2008 et en mars 2009. Enfin, un hiver rigoureux avec de la neige, beaucoup d'humidité et de brouillard ont mis à mal les rares perdrix rescapées. Gageons que la reproduction de cette année sera meilleure et qu'une campagne de régulation des prédateurs permettra d'enrayer cet accroissement du renard, premier prédateur de la perdrix rouge dans ce type de milieu.

Deux nouveautés cette année

La validation nouveau chasseur et la validation nationale à prix unique

La loi de simplification de la chasse de décembre 2008 a institué, à compter du 1er janvier 2009, une validation à moitié prix pour tout chasseur ayant obtenu son titre permanent du permis de chasser (délivré par la préfecture) à compter du 1er janvier 2009 et validant pour la première fois son permis pour la campagne 2009/2010.

Cette mesure s'applique à tous les types de validations : départementale, bi-départementale, nationale, temporaires 9 jours ou 3 jours.

Exemple :

- une validation départementale grand gibier pour l'Hérault (cotisation fédérale, redevance cynégétique et droit de

timbre, vignette sanglier, frais de dossier) : 135 €

- la même validation pour un nouveau chasseur : 74.05 €

Si vous avez obtenu votre titre permanent au cours de l'année 2009, profitez de cette possibilité de chasser à moindre coût ! L'année prochaine, vous n'en bénéficierez plus !

Si vous êtes concerné par cette mesure, appelez le service validation au 04 67 15 64 49.

Autre nouveauté, le tarif unique pour la validation nationale avec un timbre fixé pour la saison 2009/2010 à 95 € quelque soit le département d'adhésion. Les détenteurs d'un permis national

Seuls les titulaires d'un titre permanent obtenu à partir du 1er janvier 2009 peuvent bénéficier de la validation à moitié prix.

grand gibier ne doivent acquitter aucun timbre départemental grand gibier ou espèces ni aucun timbre sanglier de droit local, seul le timbre national grand gibier d'un montant de 70 € est obligatoire.

- prix d'une validation nationale petit gibier : 307.71 € (hors frais de dossier éventuels)

- prix d'une validation nationale petit et grand gibier : 377.71 € (hors frais de dossier éventuels)



Validation sur internet : ayez le bon réflexe !

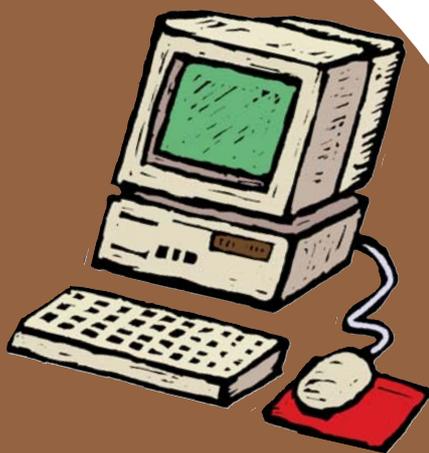
Au cours de la saison dernière, plus de 3 000 validations ont été effectuées sur le site Internet de la Fédération des chasseurs de l'Hérault :

www.permisdechasser34.fr

soit 13 % des validations totales. Ce nombre est en augmentation par rapport à la saison précédente et l'on attend de nombreux internautes pour la prochaine saison. En effet, grâce à ce moyen simple et totalement sécurisé, votre demande de validation est traitée immédiatement et expédiée chez vous dès le lendemain.

Cependant, attention ! Le seul fait d'avoir commandé et réglé votre validation par Internet ne vous autorise pas à chasser.

Vous devez impérativement, être en possession de votre titre de validation.



De chez vous par internet validez votre permis

(règlement par carte bancaire avec paiement sécurisé)

Validité territoriale du permis départemental

La validité territoriale du permis départemental souscrit dans l'Hérault est valable pour tout le département plus toutes les communes limitrophes situées dans les départements voisins soit :

Département du Gard : communes d'Aigues-Mortes, Aimargues, Aspères, Aubais, Blandas, Brouzet, Campestre et Luc, Carnas, Corconne, Gallargues le Montueux, Junas, La Cadière et Cambo, Le Grau du Roi, Montdardier, Pompignan, Rogues, Sommières, Saint Hippolyte du Fort, Saint Julien de la Nef, Saint Laurent d'Aigouze, Saint Laurent le Minier, Sumène, Vissec.

Département de l'Aude : communes d'Argeliers, Argens-Minervois, Azille, Bize-Minervois, Caunes-Minervois, Citou, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury, Homps, Les Pinassières, Mailhac, Ouveillan, Paraza, Pepieux, Peyrac-Minervois, Pouzols-Minervois, Rieux-Minervois, Roubia, Salles-d'Aude, Tourouzelle, Trausse.

Département de l'Aveyron : communes d'Arnac sur Dourdou, Cornus, La couvertoirade, Le clapier, Mélagues, Montagnol, Montpaon, Tauriac de Camarès.

Département du Tarn : communes d'Angles, La Bastide-Rouairoux, Lacabarède, Lacaune, Lamontélerié, Murat sur Vèbre, Nages.

Le bilan de la saison sanglier

L'analyse technique de la dernière saison de chasse vient de tomber. Elle révèle un tableau estimé à **16 500 sangliers, soit une stabilité légèrement orientée à la baisse, qui cache néanmoins quelques disparités...**



Certains secteurs enregistrent de fortes hausses en terme de prélèvements, notamment aux alentours de Montpellier, au nord, à l'est de la ville, sur la zone littorale au sud et sur le massif de la Gardiole. Même constat autour de Béziers, ce qui confirme la progression des populations en zone péri-urbaine à laquelle il faudra prêter une attention particulière. Sur d'autres secteurs en revanche, les prélèvements marquent le pas témoignant d'une bonne maîtrise des populations par les chasseurs ; c'est le cas notamment du Grand Minervois, des Monts d'Orb, du Salagou et du Lodévois côté Larzac.

La pression de chasse

Elle reste forte, avec 323 diances sur le département qui totalisent 12.286 battues, soit 38 battues par diane en moyenne pour la saison écoulée. L'effort de chasse avoisine les 227.000 chasseurs cumulés soit 18,4 chasseurs par battue en moyenne. Le nombre de sangliers tués, aux alentours des 16.500, exprime une baisse des prélèvements d'environ 2%, avec 51% de mâles pour 49% de femelles. En moyenne, chaque diane aura prélevé 47 sangliers au cours de la saison écoulée, soit 1,2 animal par jour de chasse. Le poids moyen des mâles est de 50 kg, contre 41 kg pour les femelles.

Répartition du prélèvement

Sur les 16.500 sangliers prélevés, 2.083 sangliers l'ont été du 15 août à l'ouverture générale de la chasse, soit 14 % du tableau annuel. Ensuite, de l'ouverture générale de la chasse au 11 janvier, 11.359 sangliers ont été prélevés, soit 75% du tableau annuel. Pendant les prolongations de janvier et février, ce sont pas moins de 1.632 sangliers qui sont venus grossir le tableau départemental, soit 11 % du tableau annuel. L'analyse des carnets de battue nous apprend, en outre, que lors de la saison 2008/2009, 37 % du tableau a été réalisé le dimanche, contre 42 % le samedi, 19% le mercredi et 2% les jours fériés.

Analyse des embryons

Le nombre total d'embryons observés au moment de la dépouille a été de 1.765, pour un total de 370 femelles gestantes soit 4,8 embryons par femelle en moyenne. Une belle fécondité ! Il faudra donc rester vigilant dans les années à venir et ne pas relâcher la pression de chasse portant sur cette espèce. La fédération demande aux sociétés de chasse et aux diances d'utiliser au maximum les prolongations qui sont à leur disposition sitôt qu'elles sont confrontées à des augmentations de populations ou à des problèmes de dégâts.

Tableau total estimé à 16 500 sangliers
Battues et prélèvements individuels

UG	diances	Nom	NB SANGLIERS 07/08 (chasse en battue)	NB SANGLIERS 08/09 (chasse en battue)
1	19	Somail	739	805
2	5	Montagne Noire	461	285
3	28	Grand Minervois	2 686	2 199
4	8	Minervois Sud	256	250
5	19	Espinouse	1 179	1 119
6	20	Avants Monts	1 489	1 527
7	4	Béziers Ouest	11	37
8	6	Béziers / Littoral	94	154
9	3	Béziers Nord	5	21
10	25	Vallhanais	1 149	1 142
11	9	Vallée de la Mare	498	496
12	23	Monts d'Orb	1 049	853
13	20	Lodévois / Larzac	1 009	824
14	11	Lodévois Sud	579	637
15	9	Salagou	707	502
16				
17	14	Plaine Viticole	162	196
18	22	Vallée de l'Hérault	842	875
19	8	Vallée de la Buèges	394	391
20	11	Cévennes	577	707
21	10	Bassin de Londres	361	401
22	11	Pic St Loup	341	466
23	14	Montpellier Nord	453	649
24	6	Montpellier Est	96	169
25	5	Montpellier / Littoral	71	105
26	13	Mourre / Gardiole	136	264
DPT	323		15 344	15 074

ELEVAGE DE LA GARDIOLE

Faisans - Perdrix Rouges

et sur commande :
Perdrix Grises - Lapins et Lièvres

Philipot Stéphane

Chemin Communal n°1
34690 FABRÈGUES

Tél-Fax : 04 67 85 18 43 - Mobile : 06 66 15 19 99
e-mail : elevagelagardiole@wanadoo.fr

Questions à J.-Pierre Gaillard

La rédaction : Le ministère de l'écologie a voulu un " plan d'action national " pour maîtriser les populations de sangliers. Où en est ce plan ?

Jean-Pierre Gaillard : Le plan d'action voulu par le ministre est aujourd'hui achevé dans sa forme. Pour sa mise en œuvre, les préfets vont en recevoir une copie. A charge aux services déconcentrés de l'état et aux fédérations de chasseurs de décliner les mesures prévues par ce plan au niveau départemental.

La rédaction : Avez vous été consulté pour la rédaction de ce plan ?

Jean-Pierre Gaillard : Oui. J'ai même fait partie du comité national en charge de son élaboration. Aux côtés des présidents fédéraux de la Meuse, du Cher, de la Ficevy, du Gers, ainsi que des représentants de la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La rédaction : Pourquoi le ministère a-t-il lancé ce plan national ?

Jean-Pierre Gaillard : En raison des multiples problèmes que pose l'augmentation des populations de sangliers en France. Augmentation constante des dégâts agricoles, des collisions routières, pénétration croissante des zones péri-urbaines. Même si 3,5% seulement des communes de France concentrent 50% des dégâts, ce qu'on appelle les points noirs, et que la grande majorité du territoire national échappe à ces problèmes, certaines situations sont devenues intenable.

La rédaction : C'est le cas dans l'Hérault ?

Jean-Pierre Gaillard : Hélas oui. Comme en témoigne l'envolée des dégâts que nous avons eu à payer cette année : 300.000 €. Après plusieurs années d'équilibre, avec une enveloppe contenue autour des 150.000 €, le montant des indemnités a soudainement doublé. C'est une lourde, très lourde charge. Et l'augmentation du prix du timbre sanglier de 20 à 22 euros ne suffira pas à financer ce surcoût, loin de là...



La rédaction : L'Hérault a donc aussi ses "points noirs"...

Jean Pierre Gaillard : Oui. Le problème national " sanglier " se retrouve au plan départemental. Chez nous, ce sont 7% des communes, au lieu de 3,5% au plan national, qui concentrent 50% des dégâts. Pour mémoire, 320 communes héraultaises chassent le sanglier, mais une vingtaine seulement concentrent la moitié des dégâts, soit 150.000 euros. Plus grave encore ; cette année, les dégâts ont augmenté de 50% sur les trois cent communes, mais, sur les vingt points noirs, ils ont augmenté de 300% ! Quand nous avons créé l'Observatoire des Dégâts, en 2006, c'était déjà pour identifier et résorber ces " points noirs ". Nous ne pensions pas forcément que tous les départements français rencontraient exactement les mêmes problèmes et que le ministère allait bientôt engager une démarche nationale assez semblable à la nôtre. En cartographiant les zones à problèmes pour cibler nos interventions, nous avons été des précurseurs, en quelque sorte.

La rédaction : Mais cela n'a pas marché ?

Jean-Pierre Gaillard : Cela a partiellement fonctionné, mais certains facteurs d'ordre " biologique " sont venus aggraver le problème.

Quelques uns des chantiers ouverts par le " plan d'action " national...

- 1/ Faire un état des lieux départemental en vue d'un zonage national des " points noirs "
- 2/ Organiser l'agrillage de dissuasion, proscrire les pratiques de nourrissage
- 3/ Réfléchir à la pertinence des plans de chasse et plans de gestion
- 4/ Mettre en place des indicateurs de gestion (volume des dégâts, fréquence des collisions routières)
- 5/ Améliorer la connaissance des prélèvements
- 6/ Renforcer l'efficacité de pratiques de chasse
- 7/ Augmenter la vulnérabilité du sanglier à la chasse (notamment par l'aménagement du territoire)
- 8/ Chasser dans les réserves et zones refuges du sanglier
- 9/ Organiser les prélèvements en zone urbaine et péri-urbaine

Outre l'augmentation des populations de sangliers, dans le sud, nous avons un problème lié à l'arrachage des vignes, bien souvent remplacées par des cultures à forte valeur ajoutée, comme le maïs semence. Ces modifications des surfaces agricoles sont évidemment de nature à faire exploser l'enveloppe des dégâts. Et puis il y a l'extension des zones urbaines et péri-urbaines, particulièrement sensible dans l'Hérault, qui crée de vastes zones en bordure des villes et villages où il devient impossible d'organiser des battues. C'est le cas autour de Montpellier et surtout de Béziers.

La rédaction : Va-t-on pouvoir y remédier ?

Jean-Pierre Gaillard : C'est une obligation ! Nous devons tomber la facture des dégâts d'au moins 70.000 euros l'an prochain si nous voulons pouvoir la financer durablement. Le compte dégâts est d'ores et déjà déficitaire cette année, il est hors de question que cela dure.

La rédaction : Mais comment faire ?

Jean-Pierre Gaillard : En s'appuyant sur la volonté ministérielle et dans le cadre défini par le plan d'action national, nous allons mettre en place toute une panoplie de mesures propres à régler ces problèmes. D'abord, nous avons identifié et réunis les 20 agriculteurs de l'Hérault subissant les plus gros dégâts, pour discuter de la situation avec eux et trouver des solutions concertées. La fédération va investir 150.000 euros sur trois ans pour la pose de clôtures fixes, qui viendront en renfort des clôtures mobiles déjà en place. Nous allons en outre inciter les dianos et leurs responsables à utiliser à fond les périodes de chasse, du 15 août au 28 février. Pour les zones péri-urbaines, c'est avec les louvetiers que nous allons engager le travail de régulation, sur la base de tirs individuels en chasse silencieuse. Enfin, sur la zone de plaine, nous allons ouvrir les vannes du tir individuel du sanglier, qui deviendra possible tous les jours de la semaine sauf le mardi dès la saison prochaine, au lieu des seuls mercredis, samedis et dimanches comme c'était le cas jusque là. Ainsi, les chasseurs de petit gibier pourront s'impliquer davantage dans la gestion du problème sanglier et au passage en profiter. Ils n'auront plus à nous poser la question réglementaire des jours ouvrés avant de tirer les animaux de rencontre. Il leur suffira d'avoir le timbre sanglier et, bien sûr, de tirer à balle.

Déclinaison dans l'Hérault...

- 1/ Les vingt " points noirs " ont été identifiés et les vingt agriculteurs subissant les plus gros dégâts réunis.
- 2/ Dans l'Hérault, le schéma départemental de gestion cynégétique n'autorise que l'agrainage de dissuasion en traînée ou à la volée et hors période de chasse.
- 3/ L'observatoire des dégâts, mis en place dès 2006, définit les règles de gestion chaque année par secteur.
- 4/ Les indicateurs de gestion seront mis en place avec les services de l'état.
- 5/ La saisie par internet des carnets de battue permet de connaître en temps réel l'état des prélèvements au cours de la saison de chasse. Pour l'instant, 60% des dianos saisissent leurs prélèvements au jour le jour. Il faudra parvenir à 100% au cours de la saison prochaine.
- 6/ L'efficacité du prélèvement sera renforcée par l'exploitation maximale des périodes de chasse et une implication accrue des chasseurs de petit gibier.
- 7/ Les dianos sont incitées à réaliser des aménagements favorisant le tir du sanglier en toute sécurité (postes surélevés, aménagements des angles de tir, ouvertures de milieux...).
- 8/ Certaines réserves de chasse et de faune sauvage ont d'ores et déjà été converties en réserve " petit gibier " et les battues rendues possibles dans ces zones. Celles appartenant à des propriétaires refusant de les convertir vont faire l'objet d'un plan de gestion.
- 9/ Une réflexion est engagée avec les louvetiers pour accroître la pression de chasse en zone péri-urbaine.



Nouvelles dispositions pour le tir du sanglier à titre individuel

La gestion des populations de sangliers est de la responsabilité des chasseurs. Le développement de cette espèce est fortement lié à des phénomènes récents tels que la déprise agricole, qui entraîne une modification du biotope plus favorable au sanglier ou l'extension des zones périurbaines qui rend la chasse difficile et offre des zones refuge, la situation peut vite devenir explosive dans certains secteurs. Dans l'Hérault par exemple, aussi curieux que cela puisse paraître, c'est souvent dans les communes situées en plaine et sur le littoral où les dégâts ont connu les plus fortes augmentations ces dernières années.

Face à ce constat et sans attendre que des mesures soient prises au niveau national, la Fédération des chasseurs de l'Hérault a été à l'initiative d'une évolution de la réglementation pour le tir individuel du sanglier. En effet, l'Arrêté Préfectoral d'ouverture de la chasse prévoit qu'entre le 13 septembre 2009 et le 31 janvier 2010 sur les Unités de Gestion de plaine et du littoral (UG n° 7, 8, 9, 16, 17, 24 et 25) le tir du sanglier à titre individuel est autorisé tous les jours sauf le mardi et uniquement les jours où la chasse du gibier sédentaire est autorisée dans le cadre du règlement intérieur de chaque société. Le tir à balle reste obligatoire et seuls les chasseurs ayant acquitté le timbre sanglier de 22 euros peuvent tirer un sanglier en battue ou individuellement.

La réglementation concernant la chasse en battue du sanglier reste inchangée sur tout le département : 3 personnes minimum avec un carnet de battue obligatoire délivré par la Fédération des Chasseurs et uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

Chaque chasseur est invité à se rapprocher de sa société de chasse pour connaître les dispositions du règlement intérieur et contacter les services de la Fédération des Chasseurs pour tout renseignement complémentaire.

Le suivi des bécassines dans l'Hérault

Effectifs, prélèvements, migration, reproduction... Pour gérer une espèce, il faut d'abord la connaître. C'est dans cet esprit que s'est tenue, le mercredi 8 avril dernier, une réunion " bécassine " au siège de la fédération à Saint-Jean-de-Védas.

Vous connaissez certainement très bien la " mordorée " (la bécasse), mais connaissez-vous aussi parfaitement sa petite cousine " l'oiselle " ? Les " oiselles ", ou parfois, " damoiselles ", tels sont les noms affectueusement donnés par les chasseurs passionnés de ces espèces aux deux bécassines présentes dans notre pays ; la bécassine sourde et la bécassine des marais. Depuis l'an passé la fédération des chasseurs de l'Hérault intègre les vastes réseaux de suivi national destinés à récolter des données sur ces deux espèces. En effet, si elles ne sont vraiment pas des " piliers " de la chasse héraultaise, les bécassines rassemblent néanmoins quelques passionnés dans notre département. Notamment autour des étangs littoraux et près inondés du sud du département, comme à Lattes ou Marsillargues par exemple, où l'abondance d'oiseaux est parfois importante. Il apparaît donc pertinent d'étudier la migration et l'hivernage de ces deux espèces de limicoles. Le technicien fédéral Tanguy le Brun vient d'être formé à cet effet et a déjà commencé les opérations de baguage.

Le réseau " bécassines "

Le réseau " bécassines ", qui rassemble le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) les Fédération Départementales de Chasseurs concernées, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et l'Office National de



la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) a été créé en 2006. Il a pour objectif le suivi des populations de bécassines des marais et de bécassines sourdes qui séjournent en France. Comme le Réseau Bécasse, il est fondé essentiellement sur le baguage de ces espèces, la récolte et l'analyse des ailes d'oiseaux. Cette année, environ 1 000 bécassines ont été marquées par 120 bagueurs spécialisés, professionnels de l'ONCFS et des Fédérations départementales des chasseurs auxquels s'ajoutent quelques bénévoles. L'analyse des données recueillies permet d'estimer les taux de survie et de mieux cerner l'origine géographique des oiseaux hivernant dans notre pays. Ces informations sont complétées par celles recueillies par le Club international des

chasseurs de bécassines (CICB), à partir d'une récolte annuelle de plumages. C'est d'ailleurs le CICB qui est à l'origine d'un important travail scientifique pour ces deux espèces puisqu'il a été créé voilà déjà 23 ans (en 1986) et a accueilli près de 900 membres dans plus de vingt pays. Lors de la réunion du huit avril, son président Patrice Février a ainsi présenté le bilan scientifique et politique du Club ; ces dix dernières années, le CICB a récolté et analysé pas moins de 5000 ailes d'oiseaux. Il a engagé le suivi des prélèvements sur trente sites témoins depuis l'an 2000. Il a participé au sauvetage, *in extremis*, de la chasse de la bécassine sourde au plan national et international en contrant les estimations fantaisistes de certains protectionnistes (voir encadré).



Patrice Février, président du CICB

" La collaboration entre les chasseurs et les scientifiques, c'est le vrai partenariat d'avenir pour la défense de notre passion. Alors, envoyez-nous vos ailes, que vous soyez adhérent du Club ou pas ! N'hésitez pas à me contacter, si vous désirez des informations complémentaires. Car ce qui nous attend demain, c'est un classement des bécassines dans la liste rouge des espèces nicheuses en France. Nous avons besoin de données précises concernant les tableaux de chasse, et de toute urgence, pour maintenir la chasse des bécassines ! "

Patrice Février 35, avenue Mac Mahon - 75 017 Paris

01/45/72/33/11

patrice.fevrier@wanadoo.fr



Il s'est battu en faveur de l'ouverture anticipée au premier samedi d'août sur les territoires mis en eau et aménagés en platière... Bref, le bilan du CICB ressemble à s'y méprendre à l'excellent bilan du CNB.

Objectifs et enjeux

Lors de la réunion, Patrice Février, pour le CICB, et Gilles Leray, responsable scientifique du réseau bécassine à l'ONCFS, ont expliqué aux chasseurs présents dans la salle tout l'in-

térêt du suivi des prélèvements. Patrice Février a rappelé au passage que, " au contraire de ce que pensent certains, la connaissance précise des prélèvements est un outil réel de défense de la chasse, c'est même le seul dont nous disposons. Jadis, on nous a accusé de tuer 50 000 bécassines sourdes en France sur une population mondiale de 44 000 oiseaux ! Sans les données concernant les prélèvements, nous n'aurions pas pu contrer ces estimations totalement fantaisistes ! " Ce dernier a également rappelé que les ailes récoltées sur le pourtour méditerranéen l'intéressaient au plus haut point car elles demeurent assez rares et a incité les chasseurs à les lui faire parvenir : " que vous soyez adhérents du Club ou pas, n'hésitez pas à m'envoyer vos ailes, on est toujours contents de les rece-

voir. Après, si vous mettez votre nom sur l'enveloppe en plus du lieu et de la date de capture, vous serez destinataires des comptes rendus d'analyse. Toute personne qui envoie des ailes reçoit ses résultats ! " Gilles Leray a également rappelé les enjeux du réseau ; " Ce réseau a un intérêt considérable en terme de veille et, le cas échéant, d'alerte. Il nous faut parvenir à avoir une idée précise de la productivité de ces deux espèces et une estimation plus précise des effectifs européens et mondiaux. " L'implication des chasseurs de l'Hérault est donc très attendue par les experts scientifiques. Dans un prochain numéro de ce bulletin fédéral, nous vous présenterons donc un reportage réalisé sur le terrain avec Tanguy le Brun, histoire de vous familiariser avec ces belles oiselles...

La chasse sauvée par les chiffres

Dans les années 90, les estimations internationales de populations de bécassines sourdes oscillaient, selon les protectionnistes, entre 25 000 et 44 000 individus. L'espèce était donc considérée comme menacée, notamment par la chasse. Or, durant la saison 1998-1999, 49 650 bécassines sourdes ont été prélevées en France selon l'ONCFS, et plus de 150 000 l'auraient été en Union européenne dans les pays qui chassent cet oiseau, soit beaucoup plus que les estimations alarmistes avancées par certains naturalistes. L'estimation des effectifs pour cette espèce a donc été révisée et se situe aujourd'hui autour de 500 000 couples (KALCHREUTER, H. 2003). Voici un cas typique qui démontre facilement l'intérêt d'évaluer les prélèvements pour toutes les espèces.

Quelles menaces sur l'espèce ?

L'effectif total de bécassines des marais dans le paléarctique occidental serait de 20 à 30 millions d'oiseaux. Les effectifs nicheurs en Europe occidentale sont considérés comme stables ou en déclin, selon les pays. Les prélèvements cynégétiques sont estimés à environ 1 200 000 bécassines des marais en Europe (275 000 en France). Ces prélèvements seraient en baisse dans tous les pays d'Europe. La principale menace qui pèse sur les populations de bécassines des marais en Europe est la perte d'habitats favorables. Le drainage des prairies suivi de leur mise en culture affecte tous les pays dans des proportions plus ou moins importantes : 10 à 12 % des zones humides en France, 37% en Allemagne, 80 % aux Pays-Bas et en Italie. Cette baisse de la capacité d'accueil concerne aussi bien les sites de reproduction, que les haltes migratoires, les sites de mue et les sites d'hivernage.

Tout pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

BALL TRAP DE POUSSAN

Route de Villeveyrac 34560 Poussan
Tél. : 04 67 78 25 33

Le stand met à votre disposition :

- 2 fosses olympiques
- 2 fosses universelles
- 5 skeets olympiques
- 1 compact
- 1 parcours chasse
- 1 sanglier courant sur R.D.V.

Ouvert tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h fermé le mardi

Nos services :

- Reprise de votre arme au meilleur cours du marché
- Possibilité de tester votre nouvelle arme
- Mise en conformité gratuite par notre armurier diplômé de l'école de Liège (33 ans d'expérience)
- Essai de l'arme sur le stand avec moniteur diplômé d'État.

Pour les nouveaux chasseurs : - 5 % sur les armes et munitions
- 25 % sur les plateaux

Consultez et achetez en ligne sur notre site internet : www.chassetir.com . Plus de 10 000 références pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

Le Parc à lapins expérimental du Mas Dieu



Dans le cadre de " l'année du lapin ", validée en 2006 par la Fédération Nationale des Chasseurs, le laboratoire Bio Espace a reçu un financement conséquent pour son programme d'entomologie. A cet effet, la fédération des chasseurs de l'Hérault a créé sur ses fonds propres un parc expérimental sur le site du Mas Dieu, où se trouve par ailleurs l'école de chasse fédérale. Gros plan sur les objectifs et les méthodes employées dans ce parc.

En fait, il s'agit non pas d'un parc mais de trois parcs expérimentaux, contigus mais séparés et hermétiquement clos, destinés à tester la survie de la puce *Xenopsylla Cunicularis* sous nos latitudes ainsi qu'à démontrer l'absence d'hybridation entre *Xenopsylla Cunicularis*, la puce espagnole, et *Spylopsilus Cuniculis* sa cousine française, pour démontrer que le risque

de propagation de l'insecte espagnol exogène est maîtrisé. L'expérimentation est donc en cours depuis le mois de mars dernier, et s'inscrit dans le cadre d'un protocole expérimental courant sur dix huit mois. Parvenue à son terme, cette expérimentation donnera lieu à un bilan qui sera transmis à la Fédération Nationale et sans doute à une publication scientifique de haut niveau technique, qui viendra -enfin- faire reconnaître l'expertise de Bio Espace en matière d'entomologie.

à leur base puisque conçues pour faciliter les reprises d'animaux à tout moment du programme. En vertu d'un strict protocole de test, les parcs sont confinés par des bâches en polymère afin d'éviter toute propagation des puces dans la nature. Avec leurs filets anti-prédation, leurs couloirs de piégeage, leurs abreuvoirs et points d'alimentation, ces parcs apparaissent comme de véritables " hôtels 4 étoiles à lapins ", s'amuse



Joseph Mestre cheville ouvrière des expérimentations dans le parc

Un protocole strict

Le protocole consiste donc en trois parcs contigus de plusieurs centaines de mètres carrés, comportant chacun trois garennes dans lesquelles ont été introduites au départ dix femelles non gestantes pour éviter toute reproduction. Ces garennes sont faites de balles de paille sur palettes, grillagées et cimentées

Combien de parcs en France ?

Les départements qui participent au programme d'entomologie de Bio Espace sont au nombre d'une dizaine. Outre celui du Mas Dieu, les parcs expérimentaux sont localisés dans le Tarn, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, la Marne, la Loire-Atlantique, le Nord et enfin la Seine-Maritime.

Joseph Mestre, président national de l'ANCLATRA qui a en charge le suivi du projet et ne compte pas ses heures pour que le programme aboutisse.

Au nombre des travaux quotidiens qu'il réalise, outre l'alimentation des lapins, citons par exemple le rebouchage régulier des terriers creusés par les animaux. Car cela aussi, fait partie du protocole ; Xenopsylla étant une puce de terre, il faut absolument éviter que les lapins ne s'enfoncent trop profondément dans leurs galeries avec elles. Avec les lapins, au tout début du programme, ce sont pas moins de 900 puces " vierges " qui ont été introduites dans les parcs. Les lapins, bien sûr, sont issus d'élevage, mais ils ont été sélectionnés sur des critères d'aspect et de comportement le plus proche possible du sauvage. Anne Dariès, l'entomologiste de Bio Espace, effectue des relevés climatiques hebdomadaires à l'intérieur comme à l'extérieur des garennes, ainsi que des mesures du taux d'humidité dans les garennes.

Des mesures de contrôle

Les autres mesures de contrôle en parc d'expérimentation consistent à évaluer régulièrement la quantité de puces adultes sur les lapins par peignage, à estimer la quantité de puces présentes dans le sol des garennes et leurs différents stades de développement. Un premier contrôle a eu lieu à 3 mois du lâcher ; en été un second contrôle aura lieu en fin de programme, par peignage de tous les lapins et récupération de l'intégralité de la couche superficielle du sol des garennes. Pour l'instant, le lourd travail de comptage des puces récoltées lors de l'expérimentation terrain est en cours. Globalement, Xenopsylla a survécu un minimum dans tous les parcs d'expérimentation, mais avec une grande variabilité d'abondance



4 étoiles pour les lapins du parc du Mas Dieu

liée à la latitude Nord/Sud. En Seine-Maritime par exemple, dans les conditions expérimentales, rares sont les puces qui sont arrivées à boucler leur cycle annuel et à passer l'hiver, malgré des terriers expérimentaux très protégés. La probabilité est forte d'une disparition l'année suivante. Dans le sud en revanche, il semblerait qu'une possibilité d'installation temporaire des puces existe, du moins les années où le climat est favorable, mais il est beaucoup trop tôt pour apporter des conclusions définitives à ce sujet. Le cas échéant, il faudrait sans doute envisager une stérilisation des puces avant leur introduction dans la nature. Le rapport final de cette expérimentation, attendu dans les semaines qui viennent, dira si oui ou non la puce Xenopsylla est un candidat biologiquement envisageable pour être, en France, un organisme vecteur de vaccin. Ainsi, si le vaccin espagnol ou le recombinant mis au point par Bio Espace venait un jour à obtenir une autorisation de mise sur le marché, le moyen de le diffuser en nature sans avoir à capturer les lapins serait déjà disponible.

Le programme " entomologie " de Bio Espace

Intitulé " Comportement de la puce Xenopsylla Cunicularis dans l'environnement ", le volet " entomologie " du programme de recherche proposé par Bio Espace et validé par la Fédération Nationale des Chasseurs a fait l'objet d'une convention signée en juillet 2007, pour des résultats attendus en juillet 2009. Le but de ce programme est de déterminer si les puces de l'espèce Xenopsylla Cunicularis, lâchées en dehors de leur aire de répartition naturelle (elles viennent d'Espagne,) peuvent s'installer et risquer de concurrencer les espèces autochtones (elles constitueraient alors une espèce invasive). Ceci est un préalable obligatoire à tout projet cherchant à utiliser ces puces comme vecteurs de vaccin.

Field TRADING CYNEGETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 04 67 90 88 08

Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piégeurs



Ils ne passeront plus

Enfin un répulsif efficace pour lapins - gibier

LE RÉPULSIF SODEX

- Rémanence : de 1 à 2 mois
- Pose facile
- Coût de protection très faible

TESTE AVEC SUCCES par des agriculteurs, chasseurs techniciens, fédérations, etc

Renseignements : Sodi P.O.C
"le Villino" - 35510 Cesson Sévigné
Tél. : 02 99 83 45 33 - Fax 02 99 83 44 52
www.sodipoc.com - contact@sodipoc.com

Le gratin national des chiens courants dans l'Hérault

Les dix meilleures meutes de France se sont retrouvées fin mars dans les hauts cantons héraultais pour la finale nationale sur sanglier organisée par l'AFACCC 34. Que du beau et que du bon !

L'épreuve s'est déroulée sur neuf communes : Castanet-le-Haut, Rosis, Saint-Géniès-de-Varensal, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Etienne-d'Estréchoux, Graissessac, Lamalou-les-Bains, Taussac-la-Billière et Le Pradal.

Les participants étaient venus des quatre coins de l'Hexagone, n'hésitant pas pour certains à faire un très long trajet pour participer à cette finale nationale ; car les dix meutes sélectionnées étaient chacune lauréates des épreuves dans leur région respective. Autant dire que nous avons vu du bon... et du beau. Des chiens conduits par de vrais passionnés, qui aiment les belles chasses, avec un amour tout particulier pour leurs auxiliaires, prêts à en découdre avec *Sus-Scrofa*, cet animal mythique dont l'omniprésence dans nos massifs boisés de l'arrière pays héraultais a permis de nous faire vibrer pendant ces trois jours.

Les lauréats

Pour organiser une telle épreuve, il faut de nombreux volontaires sur place, car ce sont les chasseurs locaux qui vont faire les traces à la pointe du jour, afin d'apporter une excellente brisée à chaque concurrent.

Après tirage au sort, quatre meutes ont concouru le vendredi 27 mars, quatre le samedi 28 mars et deux le dimanche matin 29 mars, l'après midi de cette dernière journée étant réservée à la remise des prix.

Nous ne donnerons ici que le podium final de cette épreuve (les trois premières meutes), mais tous ont été remerciés et sont repartis avec de nombreux cadeaux.

- 1) Brice Grataroli (AFACCC Bouches-du-Rhône) avec ses griffons bleus,
- 2) Desvernoix Frères (AFACCC Allier) avec leurs griffons nivernais,
- 3) Péruchon-Bordes-Faure-Issère (AFACCC Haute-Garonne) avec leurs bleus griffonnés.



A noter que l'épreuve a été suivie de très près durant tout le week-end par notre président fédéral Jean-Pierre Gaillard et par Bernard Banderier vice-président de la FACCC.

Que toute la marée rouge (ils se reconnaîtront) soit ici remerciée pour leur travail accompli avec ardeur durant cette semaine de préparation, car sans eux nous n'aurions pu organiser une telle manifestation.

Enfin, je finirais par un grand, très grand coup de chapeau à mon ami

Christian qui depuis des mois et des mois, pour ne pas dire 1 an, a donné à mes cotés tout son temps pour que la fête soit belle.

Jean Paulet

Président de l'AFACCC 34

CENTRE CANIN DU VALAT DE PERRET

Hervé Demètre dresse votre chien de chasse : chiens d'arrêt, retrievers, broussailleurs

- 102 Championnats Travail • 3 fois Champion de France
- 2 fois Champion d'Europe sur perdrix naturelles
- Dresseur du Champion du monde 2002
- Détenteur du record absolu de CACT au printemps
- Bécassier passionné depuis plus de 30 ans

ÉLEVAGE : ÉPAGNEUL BRETON • SETTER ANGLAIS

Vente de chiots et d'adultes débouffés ou dressés

Pension ouverte toute l'année • Boxes de 16 m² chauffés

Chemin des Plaines - 30580 LUSSAN

Site : www.dressage-demetre.com

ROYAL CANIN

Tél./Fax 04 66 72 94 89

E-mail : hdemetre@orange.fr

Le brevet de chasse sur sanglier de Puéchabon

Cette année encore, le société de chasse de Puéchabon organisait les vendredi 28 février, samedi 29 février et dimanche 1^{er} mars son traditionnel brevet de chasse dans la voie du sanglier sous l'égide de la Société Centrale Canine et plus particulièrement du Club du Griffon Nivernais.

Comme à l'accoutumée, Norbert Fabre délégué du griffon Nivernais (pour l'organisation pratique sur le terrain), Michel Sanier président de la société de chasse (pour l'intendance) et toute leur équipe de bénévoles ont accueilli chaleureusement les concurrents des dix équipages venus de toute la France (Aveyron, Dordogne, Hérault, Haute Saône, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Isère, Lozère, Pyrénées-Orientales et Tarn) pour se mesurer aux sangliers du Midi.

Malgré la difficulté de la voie...

Malgré des conditions atmosphériques dignes du printemps (le vendredi et le samedi) et des écarts de températures importants au cours de ces journées, l'ensemble des participants ont pu mettre en évidence les qualités de chasse de leurs chiens notamment grâce au travail des hommes de l'ombre, ceux qui font les traces le matin et qui remettent les sangliers. A ce titre, la qualité des hommes sur le terrain et leur connaissance du territoire a permis à tous les propriétaires de chiens de découpler sur une bonne brisée.

La difficulté de la voie très changeante

pendant ces trois jours, l'épaisseur de la végétation, la dureté du sol et le dépaysement pour de nombreux concurrents et leurs chiens n'auront pourtant pas déstabilisé les meutes venant de loin puisque cette année, ce sont les brunos Saint Hubert français à Denis Juillet (74) qui remportent l'épreuve devant les griffons nivernais de Jean François Nardot et Cyril Dureisseix (87) et les grands griffons vendéens de Franck Lascaud (24).

Les spectateurs nombreux pendant ce week-end de cynophilie ont pu apprécier les différences et surtout la richesse des races françaises évoluant dans la voie de Sus Scrofa, que ce soit des anglos français de petite vénerie, des brunos du Jura type bruno, des brunos Saint Hubert français, des griffons nivernais, des briquets griffons vendéens ou des grands griffons vendéens.

Un brevet de référence

Le brevet de Puéchabon qui a conquis ses titres de noblesse dans les milieux du chien de race (accueil, disponibilité des organisateurs...) fait référence au niveau national en ce qui concerne les brevets de chasse sur sanglier. En effet, comment pourrait-il en être autrement

dans un département où la bête noire est si présente ?

L'équipe organisatrice ne lésine pas sur les moyens : montage de cages à l'extérieur pour l'accueil et la quiétude des chiens, réservation de chambres et de gîtes d'hôtes pour la convivialité, montage d'un grand tivolì pour les convives et les spectateurs, grillades tous les jours, fléchages de l'ensemble des parkings... sans oublier le plus important dans une épreuve canine, le territoire. Comme les autres années depuis maintenant quatre ans, la société de chasse de Puéchabon s'entend avec les sociétés de chasse voisines afin de disposer des droits de suite nécessaires à ce type d'épreuves.

Bravo les juges !

Comment ne pas mentionner également le travail exemplaire des juges qui officient dans ce genre d'épreuves ? Profitons de ces quelques mots pour les remercier dans leur travail de sélection et d'amélioration de nos races de chiens courants parce que ce sont avant tout des bénévoles passionnés, chasseurs et utilisateurs des mêmes chiens qu'ils sont amenés à juger.

La remise des prix aux concurrents a conclu ces épreuves de travail en présence de Mme Josien Maire de Puéchabon, M. Diaz Conseiller Général, M. Munto Président de la Société Canine du Languedoc-Roussillon, M. Contreras Secrétaire Général de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et M. Lecou Député.

Souhaitons au comité organisateur de continuer dans ce sens en participant au développement local au travers de manifestations cynégétiques qui rencontrent de plus en plus de nouveaux adeptes et notamment extérieurs à la chasse.



Bernard Aussel, délégué régional du Concours Saint Hubert

La rédaction : Vous étiez jusqu'à maintenant délégué départemental dans l'Hérault, vous êtes désormais délégué régional, vous venez donc de prendre du grade ?

Bernard Aussel : Je viens surtout de prendre des responsabilités, ce qui ne me déplaît pas dans la mesure où je m'implique depuis de nombreuses années dans les milieux cynégétique et surtout cynophile. Je reste donc toujours délégué départemental dans l'Hérault et je viens effectivement d'être nommé par la Fédération du Concours Saint Hubert délégué pour la région Midi-Méditerranée.

La rédaction : Votre champ d'activités couvre combien de départements ?

Bernard Aussel : 6 départements en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 en Corse et 5 en Languedoc-Roussillon, soit 13 au total.

La rédaction : Expliquez-nous comment est structuré le concours Saint Hubert ?

Bernard Aussel : Chaque année une épreuve départementale se déroule dans tous les départements de France avec des engagements par séries : il y a les trialers avec chiens d'arrêt, les trialers avec spaniels, les chasseurs avec chiens d'arrêt, les chasseur avec spaniels, les chasseresses et les juniors. Chaque série est qualificative pour la finale régionale qui se déroule avant la fin de l'année, laquelle est à son tour qualificative pour la finale nationale à Rambouillet, laquelle ouvre enfin les portes du championnat du monde.

La rédaction : Il faut donc être un crack pour participer ?

Bernard Aussel : Pas du tout. Il suffit de s'inscrire avec son chien (spaniel ou d'arrêt) et de présenter un permis de chasser validé. Cette année, le concours départemental se déroulera le samedi 3 octobre à Lunel. On vous proposera un parcours de chasse d'une durée de 20 minutes avec une mise en présence



de petit gibier (faisans préalablement lâchés). Vous serez jugé sur vos connaissances, votre aptitude à conduire votre chien, votre habileté au tir et votre éthique de la chasse. Jusque-là, n'importe quel chasseur peut participer. Je les y incite car ce concours est enrichissant sur le plan personnel. Après, pour être sélectionné, il faut faire le moins de fautes possibles et ça, c'est une autre histoire...

La rédaction : Mais sur seulement 20 minutes que durent le parcours, la chance ou la malchance peuvent jouer ?

Bernard Aussel : Bien évidemment, au départ c'est l'inconnue, car votre chien peut être ou ne pas être en présence du gibier... ou bien il peut être placé à mauvais vent et ne pas le piper. Exemple : dans l'Hérault, nous avons 2 concurrents qui sont allés au championnat du Monde il y a

quelques années et l'année dernière, l'un d'eux n'a même pas été sélectionné pour le concours régional.

La rédaction : Est-il encore temps de s'inscrire et comment faire ?

Bernard Aussel : Bien sûr, il est encore temps, il suffit de retourner la fiche ci-dessous à l'adresse indiquée. En retour, chaque concurrent recevra un dossier d'inscription, et le président Gaillard se fera un plaisir de recevoir tous les concurrents le 3 octobre prochain sur son territoire de chasse communal. Car au delà de la fédération des chasseurs que je remercie pour son partenariat financier à notre concours, c'est surtout le président Gaillard que je tenais à remercier chaleureusement et les membres de la société de chasse de Lunel pour leur implication dans le concours Saint Hubert.

Demande d'inscription au concours Saint Hubert

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Tél.....

Souhaite recevoir un dossier d'inscription pour participer au concours du samedi 3 octobre 2009 à Lunel

**Coupon à retourner à : Bernard Aussel, 758, Enclos des Lavandes
34280 Carnon. Tél : 06 82 44 67 02**

Le concours régional de trompe de chasse au château de Cassan

Organisé par le GIC des Capitelles dans le cadre de la deuxième édition de la fête de la chasse, de la nature et du terroir, ce concours de trompes a rassemblé plus de 100 sonneurs.

La trompe, instrument de musique, de chasse ou d'église se présente comme un vecteur de communication entre le grand public et le monde de la chasse. Généralement, c'est en concours ou à l'occasion de concerts qu'elle s'apprécie à son plus haut niveau.

Ce fut le cas en ce premier week-end de mai, où plus de 100 sonneurs venus des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse, Auvergne, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon s'étaient donnés rendez-vous.

Le dîner concert

En préambule à ce concours régional qui s'est déroulé durant toute la journée du dimanche, le GIC des Capitelles et son maître d'œuvre Jean Blayac avaient concocté, la veille au soir, un dîner concert dans l'abbatiale du château abbaye de Cassan ; avec en alternance le Rallye Trompe du Val de l'Orb et le Rallye Trompe du Mont Ventoux, pour le plus grand plaisir des 310 convives.

La matinée du dimanche fut lancée très tôt par le concours des débutants, jeunes sonneurs non classés qui accèdent ainsi au brevet de sonneur classé. Pas facile dans la mesure où il faut être capable de chanter les 52 fanfares que comporte



Le dîner concert dans l'abbatiale du château abbaye de Cassan

le répertoire des sonneurs, avant de les sonner.

La journée s'est poursuivie par le concours en duo, en trio et s'est terminé en apothéose par le championnat Méditerranée qualificatif pour le championnat de France. Un bien belle journée que le GIC des Capitelles entend bien reconduire l'année prochaine.



Historique de la trompe

Jadis, moyen de communication, le cor servait aux bergers, aux chasseurs et aux chevaliers pour donner l'alarme. De nature différente selon les moyens et techniques locales, le cor était en bois, en métal ou en ivoire d'éléphant, d'où le nom d'oliphant.

La corne, peu recourbée, donnait la forme du cor, mais ce qui la différencie de la trompe, c'est la courbure : le cor envoie le son par devant, la trompe par derrière. Le cor ou indifféremment la trompe servait aux armées en 1250 sous Saint-Louis. Passant par toutes sortes de longueurs, de formes, de diamètres et de tonalités, adaptées au registre de la voix dans la musique d'église ou aux formations orchestrales, les caractéristiques de la Trompe de Chasse actuelle semblent se préciser sous Louis XV en un modèle appelé "Dampierre". Cette trompe en ré est enroulée à un tour et demi, puis vers 1814 la trompe d'Orléans enroulée à trois tours et demi, c'est notre modèle actuel.

De par sa forme originale et son aspect brillant, la trompe est élégante. Plus qu'un objet souvent décoratif, la trompe est un instrument lié aux traditions de la Vénérie et à son prestige.

Par vocation, la trompe est un moyen de communiquer à distance, d'appuyer ou de rappeler les chiens à la chasse. Par ses origines, elle est aussi un instrument d'église adapté aux chants liturgiques et aux concerts. La voix de la trompe peut prendre à l'infini toutes les nuances du chant spirituel à l'éclatant "Bien Aller".



Chasse et Randonnée dans l'Hérault

Le Partage de l'Espace



Pour une **Cohabitation** entre **Chasseurs** et **Randonneurs**

Cette plaquette a été rédigée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault avec le soutien d'Hérault Sport.

L'édition d'une plaquette commune concrétise ce partenariat entre chasseurs et randonneurs avec le soutien d'Hérault Sport.

Par contre, les activités sont fortement ressemblantes : les chasseurs gèrent leurs territoires par l'aménagement d'agrains, de point d'eau et l'entretien des sentiers de battue et des lignes de postes, les randonneurs font de même avec l'entretien de leurs chemins et la création de nouveaux itinéraires qui représentent une intense activité bénévole car les dégradations

subies par les balisages mis en place sont fréquentes.

La chasse n'est pas dangereuse !

C'est ensuite Ludovic Aymard, technicien de la fédération des chasseurs qui a présenté le rôle et les missions de la chasse en France. Les randonneurs ont ainsi pu apprendre que tout chasseur était titulaire d'un permis lié à un examen qui exige de solides connaissances en matière de faune sauvage, d'arme et de sécurité. L'occasion de rappeler aux randonneurs que les chasseurs sont généralement détenteurs des droits de chasse sur les terrains qu'ils occupent, soit à titre gracieux, soit parce qu'ils en sont locataires, adjudicataires, voire propriétaires. Ce qui légitime fortement leur présence sur ces terres. Les modes de chasse, les périodes, les différents balisages employés par les sociétés de chasse pour matérialiser leurs réserves ou encore leurs zones de battue ont été longuement explicités et les randonneurs en ont profité pour signaler qu'une harmonisation de ces balisages serait judicieuse, afin qu'ils puissent être facilement compris et identifiés par tous. Peut-être faudrait-il les rendre plus clairs et les intégrer de façon plus harmonieuses dans les paysages naturels. Les balisages des randonneurs, pour mémoire, répondent à une codification précise en terme de taille et de couleurs, tandis que les postes de battue sont parfois de simples coupes de bombe apposés sur des arb-

Le CRDP 34, c'est :

- 700 km de sentiers de Grande Randonnée (GR®) balisés en blanc et rouge et Randonnée de Pays balisés en jaune et rouge (GRP®).
- 400 km de circuits de Promenade et de Randonnée (PR®) entretenus et balisés en jaune par les équipes du Conseil Général de l'Hérault.
- 65 associations de randonnée affiliées à la Fédération, représentant plus de 3500 adhérents en 2005.
- 20 titulaires du Brevet Fédéral d'Animateur de Randonnée.
- Le conseil et suivi technique des chemins de randonnée du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Le balisage et l'entretien léger de l'ensemble du réseau de sentiers GR® et GRP® assurés par 65 baliseurs bénévoles officiels.
- La formation des " Baliseurs Aménageurs " des chemins de randonnée.
- L'animation et la coordination d'un programme de randonnée sur l'ensemble du département.
- La représentation et la promotion de la randonnée... Topo-guide " l'Hérault à pied ", " Tour du Larzac Méridional ".



En France, il y a " seulement " 200.000 randonneurs licenciés, contre 15 millions de " promeneurs " réguliers dépourvus de licence. L'objectif de la FFRP est donc de les amener à prendre leur licence, ou " rando-carte ", qui permet de financer l'entretien des itinéraires et de leurs balisages.



Jean-Pierre Barelier, président des chasseurs lattois a présenté les activités de son association

res dont la signification ne saute pas aux yeux. Les randonneurs souhaiteraient la mise en place prochaine d'une charte commune des balisages de sentiers. Enfin, les règles de sécurité à la chasse leur ont été exposées dans le détail et les statistiques correspondantes aux accidents de chasse leur ont été livrées.

Echanges divers

Dans la foulée Jean-Pierre Barrelier, le dynamique président de la société de chasse de Lattes, dont nous vous présentons l'énorme et exemplaire travail dans un récent numéro de *La Chasse dans l'Hérault*, exposa le concept d'une chasse éthique et durable, assortie d'une vraie gestion des territoires et des prélèvements. A Lattes en effet, les chasseurs ne se contentent pas de " récolter " les divers gibiers présents. Ils étudient leurs périodes de migration et d'hivernage, encadrent leur prélèvements, nettoient les zones humides, accueillent les scolaires ou encore ramassent leurs douilles vides pour une chasse harmonieuse et intégrée.

A cet instant, une certaine surprise pouvait se lire sur le visage des randonneurs...mais aussi de certains chasseurs ! A n'en pas douter, la gestion pratiquée par les lattois représente l'avenir



Le repas champêtre dans une atmosphère conviviale

pour une chasse durable, responsable et sympathique.

Ce fut alors aux randonneurs de présenter leurs activités et leurs effectifs. Dans l'Hérault, 3.750 randonneurs

sont adhérents du CRDP alors que plusieurs milliers, voire dizaine de milliers, randonnent régulièrement. Parmi ces 3.750 randonneurs "officiels", 2.270 sont des femmes et 1.480 des hommes. Pour Mr. Marty, randonneur et médecin, " randonnée et chasse sont des activités jumelles, source de bien-être et de bonne santé qui participent à la réduction du risque cardiaque. Les risques d'infarctus notamment sont réduits de 40% pour ceux qui pratiquent régulièrement la marche à pied. " Le docteur Marty a également rappelé qu'il était normal qu'un randonneur ait peur d'un chasseur qui se présente à lui en ayant " oublié " de casser son fusil. René Randier, président des randonneurs Montpelliérains a affiché sa satisfaction au sujet de la cohabitation chasseurs-randonneurs dans l'espace rural en ces termes ; " tout va très bien, madame la marquise. Même s'il reste sans doute des actions à engager, la cohabitation est bonne dans l'ensemble. " La journée s'est prolongée par un repas " champêtre " pris en commun dans une convivialité chère aux chasseurs. L'après-midi a consisté à visiter la volière anglaise. Hélas, pas de faisan en vu, ceux du Mas Dieu sont très très sauvages.

Michel Bessière président du CRDP 34

" Nous sommes très satisfaits de cette réunion, qui concrétise deux ans de rapprochements entre nos deux comités. Le but de cette journée, c'était d'apprendre à mieux se connaître, et je crois pouvoir dire que c'est une réussite. Par exemple, nous ignorions largement jusque là l'énorme travail réalisé par les chasseurs en matière d'aménagement et d'entretien de l'espace rural. On nous l'a exposé de façon très claire nous allons maintenant pouvoir l'expliquer dans le détail à nos adhérents. Surprise aussi d'apprendre à quel point la chasse est un réseau structuré, efficace, qui prête autant d'attention à la faune et à la sécurité des usagers de la nature. Je pense notamment à l'exposé fabuleux qu'ont fait les chasseurs lattois, à l'investissement exemplaire de ces chasseurs en matière de gestion de la biodiversité. Nous avons pu comprendre à quel point le chasseur qui " tire sur tout ce qui bouge " repose sur un vieux cliché éculé. Nous sommes sortis de cette réunion convaincus que la chasse évolue vite, et dans le bon sens. De toute façon, à mon sens, le chasseur est aussi un randonneur. S'il reste un geste, sans doute, que les chasseurs devraient faire systématiquement, c'est de casser et décharger le fusil à l'approche d'un randonneur. Ce serait un symbole très fort, que nous saurions apprécier à sa juste valeur. "



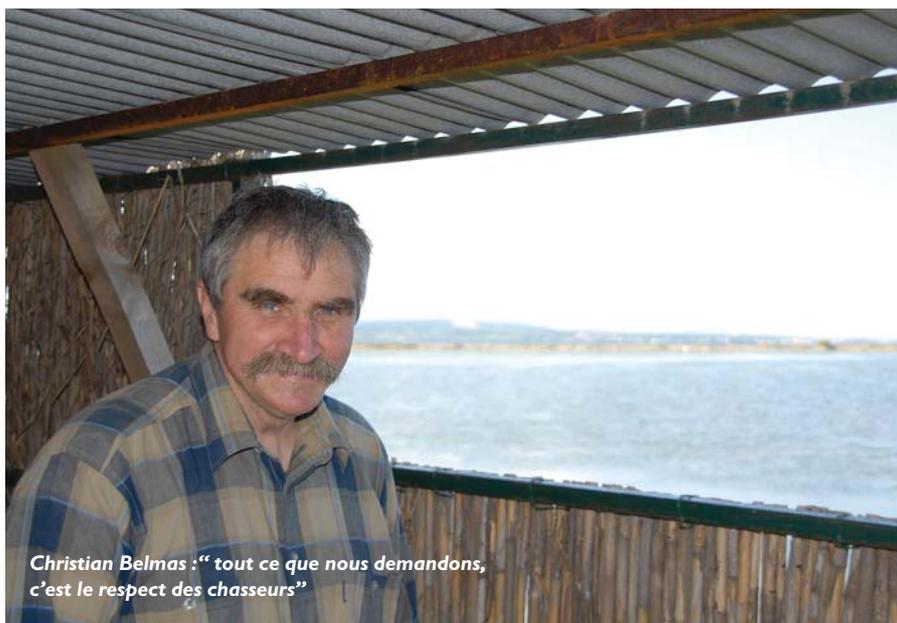
Etang de Thau : une chasse populaire, solidaire mais...menacée !

Au lendemain du troisième comité de pilotage pour l'attribution de 63 hectares de salins au conservatoire du littoral, rencontre avec Christian Belmas, qui préside depuis quinze ans l'AICM du Bassin de Thau.

Il a pourtant " la foi ", Christian Belmas, comme on dit dans le sud. Voilà des dizaines d'années qu'il est de tous les combats, sur tous les fronts utiles à la sauvegarde d'une chasse populaire dans notre région. Pour le maintien des dates, des espèces gibiers, des modes de chasse. Sa vie, son œuvre, c'est la chasse. Gamin, il a passé jusqu'à 45 nuits au même poste, blotti dans sa " caisse ", à attendre le grand soir migratoire. Mais là, on commence à sentir qu'il fatigue : " *Je n'en peux plus de me rendre à des réunions où l'on invite les chasseurs pour la forme, mais où on ne les écoute pas. Je ne supporte plus de recevoir les leçons de pseudos écologistes anti-chasse, qui observent la nature depuis la route mais qui s'estiment des experts de la faune sauvage. Avec l'attribution au conservatoire du littoral des 63 hectares de salins qui s'étendent entre le Pont Levis de Sète et le domaine de Listel sur la route de Marseillan, une nouvelle menace pèse sur nous : la mise en réserve du site et la perte de dix huit postes de chasse. Il faut réagir, maintenant ! Car, ne nous y trompons pas, le but poursuivi par certains c'est, à terme, l'interdiction de la chasse de nuit et bientôt l'interdiction de la chasse tout court !* "

Fortes contraintes réglementaires

Regard malicieux et moustache de sapeur à la Georges Brassens, l'artiste animalier du quartier du Barrou n'est pourtant pas un vindicatif, au contraire ; " *tout ce que nous demandons, c'est le respect de ces gens-là, qui pratiquent depuis des temps immémoriaux une chasse populaire et économe par nature. Qu'on nous laisse vivre. Que les élus nous considèrent, nous aussi, comme des gestionnaires crédibles des espaces naturels. Oui aux politiques de conservation, si elles conservent non seulement les espaces mais aussi les usages patrimoniaux des sites...* " Une demande d'autant plus raisonnable que la chasse, sur l'étang de Thau, est fortement réglementée et somme toute dis-



Christian Belmas : " *tout ce que nous demandons, c'est le respect des chasseurs* "

crète ; sur les 7500 hectares que couvre l'étang, un tiers seulement est réellement chassable. Il est interdit de s'installer où l'on veut, tous les postes sont numérotés, et il n'y en a pas pour tout le monde : 123 emplacements au total, pour accueillir près de 300 chasseurs. Pour occuper les meilleurs emplacements, par vent favorable, certains se lèvent à huit heures du matin, placent leurs caisses et s'y installent en attendant la nuit. Autant dire qu'il vaut mieux être animé d'une solide passion sauvaginière !

Chasseurs bouc émissaires ?

Sur les six communes qui composent l'Association Intercommunale de Chasse Maritime du bassin de Thau, Mèze, Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Loupian et Sète, la chasse est donc bien encadrée, pour ne pas dire " entravée " mais la pression cynégétique est en baisse constante. L'effectif chasseur, jadis de 500 personnes, n'a cessé de décliner pour tomber aujourd'hui sous la barre des trois cents nemrods. Alors bien sûr, l'étang a

changé, et pas en bien : " *j'ai connu l'époque, se remémore Belmas, où il pouvait y avoir jusqu'à trois mille fuligules milouins hivernant pendant un mois sur l'étang. Mais cette époque est révolue. Entre la salinité des eaux en hausse constante, la disparition des herbiers qui s'en est suivie, le lagunage des stations d'épuration en surcharge tout l'été et l'urbanisation du site, je ne sais même pas si l'on chassera encore, ici, dans dix ans seulement. Mais de tout cela, des vrais problèmes, on n'en parle jamais avec les protectionnistes. Bien sûr, s'il y a moins de* "

Thau ; baromètre de la nature...

Pour Christian Belmas, l'étang de Thau peut être vu comme un véritable " baromètre de la nature ". Quand certains herbiers disparaissent, certaines espèces se raréfient inmanquablement. Chasseurs et pêcheurs en sont les premiers témoins, même si leurs avis sont rarement consultés. Et si les citoyens étaient enfin considérés, selon une expression à la mode, comme " les meilleurs experts de ce qui les concernent " ?

canards, moins de limicoles, c'est plus facile d'incriminer la chasse. Moi, j'ai l'impression que nous sommes surtout des boucs émissaires idéaux..."

Chasse populaire et...solidaire !

Les attaques successives subies par les sauvaginaires des étangs littoraux, en réalité, sont de véritables coups de couteau dans le concept de chasse populaire. Car ici, la chasse est authentiquement populaire ; affichée au tarif de 25€ pour les locaux, la carte de l'AICM est sans doute la moins chère de France. Elle donne accès à tout l'étang, sans distinction d'emplacement, puisque ces derniers ne sont aucunement privés, c'est à dire que le premier arrivé peut y passer la nuit, ni même de commune, puisque le principe d'intercommunalité est ici fondamental. " Ce fut un choix de départ, dès la création de l'AICM en 1968, de donner à chaque membre de l'association l'accès à tout l'étang. Un principe fondamental de liberté que j'estime excellent ", affirme Belmas. " Il ne faut pas oublier que nous sommes sur du DPM, même si les dates ne collent pas avec celles de la façade Atlantique. Au départ, les 7500 hectares de l'étang aurait pu être loués à quelques privés, ce n'est pas le choix qui a été fait pour la gestion du site. Au lieu de cela, nous sommes dans le cadre d'une chasse communale. Ici, même la construction des postes relève de l'art populaire. C'est rare, c'est précieux. Donc c'est à défendre ! "

Une chasse authentiquement populaire, donc, et solidaire, pour ne pas dire

Christian Belmas :

" les canards font-ils du stop ? "

" Le mois d'août, sur l'étang de Thau, c'est le meilleur de la saison. En priver les sauvaginaires, c'est comme enlever celui de novembre aux bécassiers. Et non seulement c'est grave, c'est injuste, mais c'est aussi stupide ! Car ici, je peux vous le garantir, il n'y a rien qui niche de tout l'été sur l'étang. Que dalle ! Dans les salins alentours, je ne dis pas que certaines espèces non chassables, tadornes ou avocettes, ne se reproduisent pas de façon très marginale, mais il n'y a pas de marais ni de salin qui soit contigu à l'étang. Tout ce qui se pose sur l'étang de Thau ne peut arriver qu'en volant, ou alors, c'est que les canards font du stop, mais j'attends qu'on me le prouve ! "



Les caisses de l'Etang de Thau attendent l'ouverture

exemplaire : " le classement en Domaine Public Maritime nous fait obligation d'accepter tout le monde, et nous le faisons sans y opposer d'obstacle, même si le prix de la carte, pour les non-résidents, est de 75€. Mieux : nous accompagnons le mouvement, puisque la carte est offerte aux nouveaux permis et aux plus de soixante dix ans. Nous organisons deux fois par an des opérations de nettoyage de l'étang. Nous avons créé un observatoire, qui sert à la fois de rendez-vous de chasse et d'abri pour les sentinelles de la nature que nous sommes. Quand les canards meurent en masse du botulisme, qui sonne l'alarme d'après vous ? Les chasseurs, bien évidemment ! "

Mais chasseurs en colère

Aujourd'hui pourtant, Belmas le calme, le placide, ne cache plus sa colère : " nous sommes l'objet de toutes les brimades. Ce ne sont pas les chasseurs qui ont dégradé l'étang ! Il faudrait enfin chercher du côté des stations d'épuration, conçues pour quelques dizaines de milliers de personnes, qui fonctionnent en surcharge tout l'été quand la population autour de l'étang décuple. Avant, nous chassions du 14 juillet au 28 février et l'étang était riche en avifaune. Aujourd'hui, nous chassons beaucoup moins et il n'y a jamais eu aussi peu d'oiseaux, il faudrait peut être se poser les bonnes questions ! " Et Belmas de poursuivre : " Il faut se défendre, réagir, bouger, cesser de subir. Il faut faire reconnaître notre statut de DPM pour obtenir les mêmes périodes de chasse que celles de la façade Manche-Atlantique. Nous avons droit à faire l'ouverture début août, comme les autres... Ou alors, il faut demander l'indépendance du Languedoc ! "



En bordure d'étang tous les postes sont numérotés

Les formes en bois de Belmas...

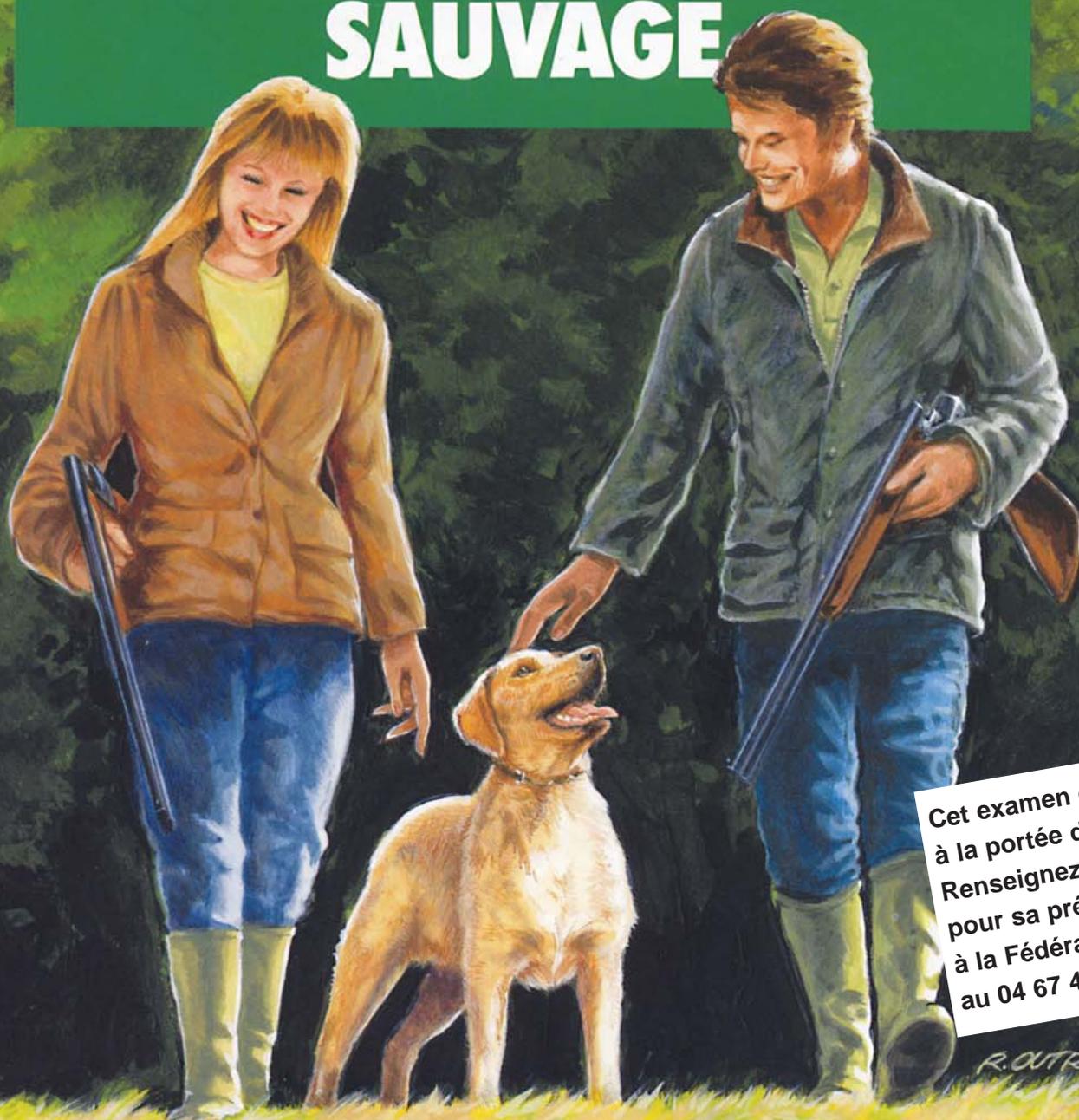
Artiste animalier de talent, Christian Belmas a acquis une renommée quasi planétaire. Ses sculptures sont très courues, notamment dans les grands salons de chasse tels que le Country Show de Rambouillet ou le Game Fair de Chambord.

Sur l'étang, beaucoup de chasseurs en sont persuadés, les formes en bois de Belmas imitent infiniment mieux les attitudes d'un canard vivant que les froides " pépettes en plastique ". Sans doute le poids des sarcelles et souchets en bois est-il plus proche de la masse réelle des oiseaux...



Fédération des Chasseurs de l'Hérault

DÉCOUVREZ LA NATURE ET LA FAUNE SAUVAGE



Cet examen est
à la portée de tous.
Renseignez-vous
pour sa préparation
à la Fédération
au 04 67 42 41 55

R. OUTREQUIN

examen du permis de chasser



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault

Centre de formation : ball-trap de Poussan